



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

World Heritage Patrimoine mondial

32 COM

Paris, 20 May / mai 2007
Original: français

Distribution limited / limitée

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD
CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

WORLD HERITAGE COMMITTEE / COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Thirty-second session / Trente deuxième session

Quebec, Canada / Quebec, Canada
2 -10 July 2008 / 2-10 juillet 2008

Item 7 of the Provisional Agenda: State of conservation of properties inscribed on the World Heritage List and/or on the List of World Heritage in Danger.

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire: Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou sur la Liste du patrimoine mondial en péril

MISSION REPORT / RAPPORT DE MISSION

Virunga National Park (Democratic Republic of the Congo) (N 63) / Parc National des Virunga (République démocratique du Congo) (N 63)

11 – 21 August 2007 / 11 – 21 Août 2007

This mission report should be read in conjunction with Document:
Ce rapport de mission doit être lu conjointement avec le document suivant:

WHC-07/31.COM/7A

WHC-07/31.COM/7A.Add

WHC-07/31.COM/7B

WHC-07/31.COM/7B.Add

Mission conjointe UNESCO/UICN
au **Parc national des Virunga**



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU

CONGO

11 – 21 Août 2007



Gérard Collin et Yvette Kaboza



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Convention du patrimoine mondial

UICN
Union mondiale pour la nature

Mission conjointe UNESCO/UICN
au **Parc national des Virunga**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO
11 – 21 Août 2007

Gérard Collin et Yvette Kaboza

Mission conjointe UNESCO/UICN au **Parc national des Virunga**

TABLES DES MATIÈRES

Remerciements	1
1. Résumé	1
2. Informations générales et contexte de la mission	4
3. Cadre légal et institutionnel du bien	5
4. Identification des problèmes clés de conservation, de gestion et développement	5
4.1. Menaces liées aux forces armées	5
4.2. Menaces liées aux forces anthropiques	7
4.3. Analyses systémiques des menaces	10
5. Problèmes de gestion du bien	11
6. Evaluation de la situation concernant les gorilles	12
6.1. Situation du gorille de montagne	12
6.2. Les abattages de 2007	12
6.3. Les causes	13
6.4. Les conclusions	14
7. Etat de conservation des valeurs universelles exceptionnelles	15
8. Recommandations	16
9. Conclusions générales	20

Remerciements

Les membres de la mission expriment leur reconnaissance aux autorités de la République démocratique du Congo et à l'Institut Congolais pour la Conservation de la nature pour leur franche collaboration et pour leur appui. La mission souhaite également adresser ses plus vifs remerciements au Président de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Congo, M. Vital Kamehhe, pour son écoute attentive. A travers la personne du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations-Unies en RDC, M. William Lacey Swing, les membres de la mission souhaitent exprimer leur profonde gratitude au personnel de la MONUC à Kinshasa et à Goma pour sa collaboration et pour son aide précieuse. Enfin, les membres de la mission remercient tous les interlocuteurs avec lesquels ils se sont entretenus sur le terrain et qui ont accepté de s'exprimer sur les événements qui ont motivé l'envoi de la mission en RDC.

1. Résumé

La mission conjointe de l'UNESCO et de l'Union mondiale pour la nature (UICN) s'est rendue en République démocratique du Congo à la demande de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature et dans le cadre de la toute première mise en œuvre du mécanisme de suivi renforcé. Ce mécanisme a été adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 31^e session qui s'est tenue du 23 juin au 2 juillet 2007 à Christchurch (Nouvelle-Zélande) avec pour objectif d'assurer un suivi plus régulier, et non plus uniquement annuel, de l'état de conservation de biens considérés comme particulièrement menacés. La décision du Comité du patrimoine mondial (cf. Décision **31 COM 5.2**) de faire bénéficier les cinq biens du patrimoine mondial de la RDC de ce nouvel outil a été motivée par un constat simple : dix ans après leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril, l'état de conservation de ces biens demeure critique.

En dépit de la stabilisation de la situation politique de la RDC, du déploiement des troupes de l'armée congolaise et de la MONUC à l'est du pays, où sont localisés quatre des cinq biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, certains sites sont restés le théâtre de tensions et d'affrontements entre armée régulière et divers groupes armés. Au lieu de s'améliorer, la situation des biens du patrimoine mondial en RDC s'est aggravée au point de menacer, au PNVi par exemple, le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et les conditions d'intégrités qui y sont associées.

L'abattage, le 22 juillet 2007, de cinq gorilles de montagne du secteur sud du Parc national des Virunga a eu pour effet d'accélérer le recours au mécanisme de suivi renforcé en faveur de la RDC.

La mission conjointe du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'UICN, ultérieurement rejointe par un représentant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, s'est rendue en RDC du 11 au 21 août 2007.

Les principaux objectifs assignés à la mission sont repris ci-dessous :

1. Faire la lumière sur les circonstances qui ont menées à l'abattage, dans la nuit du 22 juillet 2007, de cinq gorilles appartenant au groupe « habitué » de Rugendo. Cet abattage intervenait à la suite de précédents autres commis dans le même secteur du PNVi en janvier (1 dos argenté et un gorille non identifié tués dans le secteur de Mikenno) et en juin (une femelle tuée). Avec l'abattage de juillet 2007 on a atteint le chiffre de 10¹ gorilles tués et un porté disparu.
2. Evaluer l'état de conservation du bien et faire notamment le point sur la mise en œuvre des recommandations de la mission de suivi réactif demandée par le Comité du patrimoine mondial (cf. Décision **28 COM 15A.3** et **29 COM 7A.4**) et réalisée du 4 au 22 mars 2006.

Pour mener à bien leurs investigations sur les circonstances de l'abattage des gorilles, les membres de la mission ont opté pour une démarche simple qui a consisté à entendre l'ensemble des personnes entretenant un lien, quelqu'il soit, avec le Parc national des Virunga. L'ICCN a apporté son appui dans l'organisation des entretiens avec les divers protagonistes. Le directeur de la cellule de coopération internationale de l'ICCN, le Dr Georges MUAMBA TSHIBASU qui accompagnait la mission, n'a cependant jamais pris part à ces entretiens.

Les informations recueillies auprès des différents agents de l'ICCN (à Kinshasa et sur le terrain) des populations riveraines du parc, des chefs coutumiers, des autorités politiques, militaires, judiciaires et des ONG de conservation qui interviennent dans le secteur sud du parc national des Virunga, laissent à penser que c'est l'opposition d'un certain nombre d'individus au démantèlement d'un réseau de carbonisation opérant dans le Parc national des Virunga depuis 2001 qui est à l'origine de l'abattage des

1. Depuis la fin de la mission, le cadavre d'un bébé gorille a été découvert.

cinq gorilles (les ossements du cinquième gorille seront trouvés pendant la présence de la mission à Bukima, le poste de monitoring installé non loin de Rumangabo).

La consultation, par les membres de la mission, de divers documents qu'ils ont pu rassembler au cours de leurs investigations leur a permis de mesurer de manière plus précise l'ampleur de la pratique de la carbonisation au PNVi². Véritable système organisé cette pratique intensive a permis à un certain nombre d'individus de profiter à la fois d'une situation politique encore fragile et de l'incapacité de la direction générale de l'ICCN à exercer pleinement son autorité pour mettre en coupe réglée la production illégale de charbon de bois au sein du parc. Parmi les personnes identifiées comme membres de la filière de carbonisation on trouve outre des gardes et des responsables (au niveau de la direction provinciale) de l'ICCN, des militaires et des chefs coutumiers. Le fonctionnement de ce « marché » est détaillé avec précision dans plusieurs documents auxquels la mission a pu avoir accès.

Par ailleurs, la rivalité entre différents réseaux d'influence, la persistance d'un certain clientélisme au niveau local, les conséquences d'un conflit d'une extrême violence opposant le chef de station et son supérieur hiérarchique direct, le directeur provincial peuvent également être considérés comme des facteurs d'aggravation d'un climat déjà délétère. La frustration grandissante d'une importante partie de la population locale se considérant comme exclue des retombées financières du tourisme de gorille, l'opacité du mécanisme de redistribution des bénéfices de cette activité et le détournement, au détriment des gardes et villageois riverains, des sommes provenant des permis de visites aux gorilles ont nourris les ressentiments envers le parc et préparé le terrain à la prise pour cible des gorilles du groupe de Rugendo.

La responsabilité de la direction générale de l'ICCN (basée à Kinshasa) dans la détérioration de la situation sur le terrain ne saurait pour autant être totalement écartée. Une gestion incohérente des ressources humaines ; des contrats léonins établis avec certains opérateurs privés³ ; un cadre de collaboration avec les ONG de conservation partenaires mal défini (leurs priorités ne correspondent

pas toujours à celles de l'ICCN et leur manque de concertation conduit quelquefois à des duplications) ; une incapacité de la direction générale de l'ICCN à saisir l'ampleur de la crise qui se faisait jour au PNVi, ce sont autant d'éléments qui empêchent d'exonérer totalement une certaine part de responsabilité de l'ICCN dans ce qu'il s'est passé. Cela étant dit, il est indiscutable que le caractère très politique de certaines nominations au sein de cette entreprise publique et son placement sous la tutelle de deux ministères (Environnement et Portefeuille) ont été et demeurent des facteurs importants des dysfonctionnements constatés au sein de l'ICCN.

Avec l'abattage des cinq gorilles du groupe Rugendo le nombre de gorilles de montagne tués dans le même secteur, depuis janvier 2007, s'élève désormais à dix (pour un total de 11 gorilles disparus : 10 corps retrouvés et 1 disparu) sur une population d'environ 145 individus. Il faut remonter 15 ans en arrière, c'est-à-dire en 1984, pour trouver une situation comparable (8 gorilles de montagne tués en l'espace de 7 mois, selon WWF). En effet, même au plus fort du conflit des Grands Lacs, qui a embrasé le pays de la fin des années 90 au début des années 2000, de telles atteintes n'avaient pas été portées à cette espèce emblématique du Parc national des Virunga. La gravité de ces événements a soulevé un élan de protestations et d'indignations tant dans les milieux de la conservation que dans l'opinion publique internationale. L'émotion suscitée par cet acte - sans motif apparent puisque les cadavres des gorilles ont été abandonnés sur place - a été telle que les médias internationaux s'en sont faits l'écho. Cette prise de conscience internationale devrait être utilisée pour soutenir les mesures de conservation préconisées dans leur réalisation effective et urgente.

Les principaux problèmes de dégradations des valeurs universelles exceptionnelles et des conditions d'intégrité rencontrées sont :

- les envahissements
- la production de charbon de bois
- l'insécurité
- le braconnage
- la pêche illégale (Lac Edouard)
- l'absence d'un plan de gestion
- les désordres internes au PNVi et à l'ICCN avec des activités illégales
- l'absence de zone tampon

La mission regrette qu'une majeure partie des recommandations faites par la précédente mission (Mission de suivi réactif conduite du 3 au 20 mars 2006) n'ait pas été mise en œuvre, alors que certains des problèmes mentionnés

2. Le sac de makala (charbon de bois) se vend à \$15. La production atteindrait le million de sacs par an dans ce secteur.

3. Cf. Le contrat signé avec la Société Jambo Safari. Cet opérateur privé qui détenait, jusqu'à une date récente, le monopole de l'organisation du tourisme de gorilles au PNVi était seul autorisé à délivrer les permis de visites aux gorilles. Jambo Safari récupérait par ailleurs 15% des bénéfices du tourisme de vision quand seuls 3% étaient, en principe, rétrocédés aux populations locales (15% des bénéfices étaient également attribués au gouverneur provincial sans aucune base légale ou contractuelle et 70% revenaient à l'ICCN).

ci-dessus sont récurrents et auraient pu être résolus avant. Considérant les problèmes et les menaces relevés précédemment et l'urgence d'une réponse, la mission propose les recommandations suivantes:

A. Actions d'urgence

- A.1. Rétablir l'ordre et la sécurité dans le bien et son aire d'influence
- A.1.1. Effectuer le retrait des positions militaires non stratégiques

- A.1.2. Renforcer le rôle de la MONUC pour favoriser la sécurité dans le PNVi et sa périphérie
- A.1.3. Renforcer la coopération transfrontalière
- A.1.4. Mettre en œuvre les actions d'urgence arrêtées par la réunion avec les autorités congolaises préconisée par le Comité du patrimoine mondial (cf. Décision 31 COM 7A.32).
- A.1.5. Mettre en œuvre le plan d'action d'urgence

Il conviendrait de programmer les actions suivantes:

A très court terme (6 mois)	À court terme (1 an)
Réorganisation de l'ICCN (renforcer sa visibilité au niveau de la présidence de la République et/ou de la primature, nomination de directeurs, appui technique)	Organisation du tourisme (structure de gestion, système d'accueil, reversements en faveur des gardes et villageois)
Action de communication (visites sur le terrain ministres, MONUC, Président de l'Assemblée nationale...)	Sécurisation (cf. MONUC, FARDC, Force Avancée)
Action d'éducation (visites avec les enfants scolarisés et non scolarisés)	Compensations (moyens définitifs)
Actions de compensation des dégâts de la faune (mesures d'urgence)	Plan d'action d'urgence (phase 2 projet Unesco)
Actions vers le personnel (sanctions, information, régularité des salaires)	Plan de gestion (finalisation pour secteur sud)
Arrêt de toute production de charbon de bois et promotion de sources d'énergie alternatives (cf. l'énergie liée à des plantations ligneuses légales)	
Appel en direction de l'industrie touristique lui enjoignant de stopper toutes visites de gorilles jusqu'à la mise en œuvre d'une gestion fiable des revenus et des droits liés à cette activité au profit des communautés locales et du PNVi/ICCN	

B. Permettre et soutenir les actions en faveur de la sécurisation du bien

Les efforts doivent se concentrer sur la sécurisation du bien et sur l'arrêt des conflits armés et des activités illégales. Sur la base d'un ICCN renforcé dans son activité, les actions suivantes sont nécessaires:

B.1. Renforcement institutionnel de l'ICCN

La situation de crise grave que traverse l'ICCN sur le terrain nécessite la prise de mesures urgentes et vigoureuses qui vont au-delà du simple cadre de la conservation. Cela passe par le renforcement du rôle de cette importante institution et par une augmentation de sa visibilité au plus haut niveau politique, seuls moyens susceptibles de lui permettre d'assurer l'exécution effective de sa mission. Cela nécessite:

- B.1.1. Aider l'ICCN à renforcer sa visibilité auprès de la Présidence de la République ou le cas échéant à la primature
- B.1.2. Réformer le système de gestion de l'ICCN

Cette réforme de l'institution et du système de gestion nécessite de prendre en compte les points suivants:

- (a) Doter l'ICCN d'une réelle politique de gestion des ressources humaines.
- (b) Doter l'ICCN d'un cadre de collaboration avec les ONG de conservation qui interviennent au PNVi.

B.2. Améliorer la gestion du bien

La définition d'une zone tampon définie comme un territoire d'action du parc en matière de conservation et de développement durable, au bénéfice des populations riveraines et du territoire de l'aire protégée doit impérativement

être mise en œuvre. Un plan de gestion de l'ensemble du parc doit être finalisé, validé par le Comité du patrimoine mondial et mis en œuvre avec l'aide internationale.

- B.3. Relancer et appuyer le CONCD (Convergence pour la conservation et le développement) pour en faire un véritable outil de concertation et de redistribution équitable des bénéfices du tourisme de vision.
- B.4. Instaurer un système d'appel d'offres pour l'attribution du marché du tourisme de vision et confier la délivrance de permis à l'ICCN.
- B.5. Poursuivre et renforcer la sensibilisation des populations locales.
Il est impératif de collaborer avec les populations

locales pour s'assurer qu'elles bénéficient réellement des retombées de l'écotourisme et pour renforcer leurs relations avec le PNVi.

En conclusion, la mission estime que les valeurs universelles exceptionnelles pour lesquelles le PNVi a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sont toujours présentes, pour le moment, mais que l'insécurité généralisée, le manque de gouvernance concernant la conservation et la gestion des ressources naturelles et les menaces croissantes pesant sur le bien et son intégrité se font de plus en plus sentir. Ceci pourrait conduire à des impacts irréversibles sur le site poussant à un retrait du bien de la liste du Patrimoine mondial: seules des mesures rapides et efficaces peuvent éviter cette grave situation.

2. Informations générales et contexte de la mission

Situé au nord est de la République démocratique du Congo, dans la province du Nord Kivu, le Parc national des Virunga abrite une diversité d'habitats exceptionnelle (savanes, marécages, steppes, forêts de montagne, etc.)

En 1979, le Parc national des Virunga (PNVi) est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour sa valeur universelle exceptionnelle et notamment la présence « d'habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ». Au total ce sont 23 espèces déclarées menacées par l'UICN que l'on trouve dans le parc.

Le gorille de montagne est, avec les chimpanzés, éléphants d'Afrique, léopards et autres, l'une de ces espèces menacées. Il est également perçu comme l'espèce emblématique du massif des Virunga. La localisation de leur habitat en haute altitude avait, jusqu'à récemment encore, été un facteur important de la préservation des populations de gorilles de montagne. L'incapacité de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) à gérer efficacement l'ensemble du PNVi, malgré l'appui de ses partenaires de terrain, a motivé la décision du Comité du patrimoine mondial à porter, depuis presque 10 ans, une attention particulière à l'état de conservation du PNVi et des autres biens du patrimoine mondial en RDC.

A sa dix-huitième session, en 1994, le Comité du patrimoine mondial décide d'inscrire le PNVi sur la Liste du pa-

trimoine mondial en péril suite au conflit qui a éclaté au Rwanda voisin et à l'afflux massif de réfugiés de ce pays vers le parc. La déforestation (conséquence de la production du charbon de bois) et l'augmentation du braconnage sont les premiers impacts de la pression démographique exercée sur le site. Par ailleurs, l'installation et le développement de pêcheries illégales à l'intérieur même du parc a été un facteur supplémentaire de l'aggravation des atteintes à l'intégrité du PNVi. En raison de l'absence de progrès dans la réalisation d'une conservation effective du site et pour répondre aux menaces sérieuses qui pèsent sur ses valeurs et son intégrité, le Comité du patrimoine mondial a demandé (cf ; Décision **28 COM 15A.3** et **29 COM 7A.4**) l'envoi d'une mission de suivi réactif en 2006. Cette mission a proposé un plan d'action d'urgence joint en annexe (10.8) qui n'a pu être mis en œuvre en raison de la persistance des problèmes détectés.

C'est à la demande de l'ICCN et dans le cadre de la mise en œuvre du mécanisme de suivi renforcé adopté par le Comité du patrimoine mondial à sa 31e session que Cette mission conjointe de 2007 de l'UNESCO et de l'UICN s'est rendue en République démocratique du Congo. Le suivi renforcé dont bénéficient désormais les 5 sites du patrimoine mondial de la RDC ainsi que deux autres biens, la Vieille ville de Jérusalem et ses remparts et Dresde (Allemagne) a été mis en place pour permettre au Comité du patrimoine mondial d'assurer un suivi régulier (et non plus uniquement une fois par an) de l'état de conservation de certains biens particulièrement menacés et de mobiliser, le cas échéant, le maximum de moyens pour venir en aide à l'Etat partie.

Le principal objectif assigné à cette mission était de faire la lumière sur les circonstances qui ont menées à l'abattage,

dans la nuit du 22 juillet 2007, de cinq gorilles appartenant au groupe « habitué » de Rugendo. Cet abattage intervenait à la suite de précédents autres commis dans le même secteur du PNVI en janvier (1 dos argenté et un gorille non identifié tués dans le secteur de Mikeno) et en juin (une femelle tuée). Avec l'abattage de juillet 2007 on a atteint le chiffre de 10 gorilles tués et d'un porté disparu.

La mission devait également évaluer l'état de conservation du bien et faire notamment le point sur la mise en œuvre des recommandations de la mission de suivi réactif demandée par le Comité du patrimoine mondial (cf. Décision **28 COM 15A.3** et **29 COM 7A.4**) et réalisée du 4 au 22 mars 2006.

A cause de la situation sécuritaire, la mission n'a pas pu se rendre à Rutshuru et à Ishango. Cependant elle a pu survoler le PNVI jusqu'à Ishango et se rendre compte de l'expansion des pratiques de carbonisation dans le parc ainsi que de la persistance des pêcheries illégales dans

le bien. L'équipe de la mission était composée d'Yvette Kaboza, spécialiste du programme pour le patrimoine naturel au Centre du patrimoine mondial et de Gérard Collin, expert en patrimoine naturel et représentant de l'UICN. Un représentant du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, Emmanuel Motondo, a ultérieurement rejoint la mission. Le directeur de la cellule de coopération internationale de l'ICCN, le Dr Georges Muamba Tshibusu a également participé à cette mission mais n'a jamais pris part aux entretiens des membres de la mission avec les divers protagonistes rencontrés. Par ailleurs, la MONUC avait détaché auprès de la mission un de ses caméramans, M. Titus Nyukiri. Les termes de référence de la mission se trouvent en annexe 10.2., le programme détaillé de la mission ainsi qu'une liste des personnes rencontrées en annexes 10.3. et 4. L'annexe 10.6. comprend les cartes sur la base de laquelle la mission a travaillé. L'annexe 10.7. réunit les schémas d'analyses systémiques. Les autres documents consultés par la mission sont disponibles sur demande.

3. Cadre légal et institutionnel

Le Parc national Albert a été créé en 1925 : c'est officiellement le premier parc national africain. Il sera agrandi à plusieurs reprises du temps de la colonisation belge (1929, 1934, 1935). Il n'est pas doté de zone tampon ou périphérique.

Devenu Parc national des Virunga (790000 ha), il est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en 1979 au titre des critères (vii), (viii) et (x).

Il est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en péril depuis 1994 à la suite de la guerre au Rwanda et de l'afflux de réfugiés entraînant une déforestation et un braconnage considérables.

Le Parc national des Virunga est placé sous la tutelle de l'Institut congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Localement, il est géré par un directeur provincial assisté de trois conservateurs de secteurs (le parc est découpé en trois secteurs).

4. Identification des problèmes clés de conservation, de gestion et de développement

4.1. Menaces liées aux forces armées

Sur l'ensemble du parc plusieurs groupes armés sont présents. Même si la situation de ces groupes est extrêmement fluctuante géographiquement, on peut en donner une répartition sommaire :

secteur nord/massif du Ruwenzori	groupes des FDLR
secteur centre/Tongo	groupes des FDLR et Mai Mai
secteur centre/D. de Chasse de Rutshuru	groupes des NALU
secteur sud	groupes du général Nkunda

Pour faire face à ces groupes armés, d'importantes forces des FARDC stationnent à proximité du parc (Goma, Rutshuru, Beni, Lubero...) et dans le parc à Nyaleke (secteur nord), à Rwindi (secteur centre) et à Rumangabo (secteur sud).

Les forces de la MONUC sont basées à Goma, Lubero, Butembo, Beni et Rutshuru (périphérie du parc) et à Rwindi (intérieur du parc).

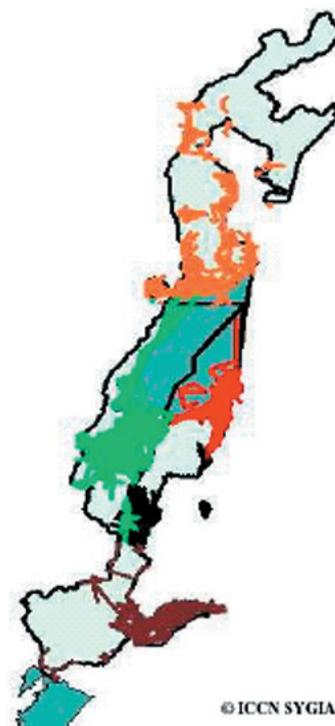
Un camp de « brassage » des rebelles qui souhaitent rentrer dans le rang se trouve dans le parc (Nyaleke), un autre se situe à sa périphérie immédiate (Rumangabo).

Un climat permanent d'insécurité règne sur le parc du fait d'affrontements sporadiques et imprévisibles, de jeux d'alliances complexes. Ce climat engendre de graves difficultés pour le travail de surveillance des gardes qui ne veulent pas s'exposer à des accrochages avec les groupes armés.

Un rapport de l'ICCN de 2006 fait état des pertes en hommes et en matériels subies :

- 2 gardes kidnappés secteur nord (02/2005)
- attaque du poste de Nyakakoma et de la station de Lulimbi (07/2005)
- attaque de la station de Lulimbi (10/2005)
- attaque de la station de Kabaraza, femme de garde tuée (03/2006)
- un garde torturé et tué à Lulimbi (05/2006)
- un garde tué au domaine de chasse de Rutshuru (07/2006)
- attaque des postes de Nyamilima et de Katwiguru (09/2006)
- attaque de la station de Kabaraza (09/2006)

La carte ci-contre (source WCS) donne la couverture géographique des patrouilles effectuées en 2005 : il est évident que des zones entières n'ont pas été patrouillées par le personnel du parc au cours de l'année.



Carte 1. Couverture des patrouilles en 2005

Si les conditions matérielles peuvent être invoquées (effectifs insuffisants, manque de rations, faiblesse de l'équipement de terrain, etc.), le tableau dressé par le conservateur du secteur sud montre bien que l'insécurité est le frein principal à la surveillance (source : Plan stratégique du PN Vi Sud 2007, ICCN).

Sous- secteurs	% s/s contrôle	% de couverture	Facteur limitant
Bukima	100	80	distance
Bikenge	100	60	distance
Kikumba	30	15	effectif, insécurité
Gatovu	90	30	effectif, insécurité
Jomba	100	70	distance
Kibati	25	5	distance, insécurité
Kalengera	10	10	insécurité
Mugunga	10	5	insécurité
Tongo/Rushovu	5	5	insécurité
Tongo/Rushege	5	5	insécurité
Rubare	10	5	insécurité
Rugo	30	20	insécurité, obstruction FARDC
Kakomero	75	40	effectif, insécurité
Kingi	0	0	insécurité
Burungu	0	0	insécurité
Mashari	0	0	insécurité
Kanyangiri	0	0	insécurité
Moyenne secteur sud	34,7	20,58	

Près de 65% du secteur sud n'est pas sous le contrôle du parc et 80% du secteur n'a pas été patrouillé dans l'année : les pratiques illicites jouissent donc d'une grande impunité.

La présence des groupes armés et des FARDC favorisent ces pratiques. Le braconnage trouve dans ces « résidents » du parc des clients acheteurs de viande de brousse ou de trophées à revendre (défenses d'éléphants ou d'hippopotames).

Ces hommes en armes profitent souvent de leur position dominante pour pratiquer eux-mêmes le braconnage ou organiser la fabrication de charbon de bois.

Le massacre des hippopotames (800 animaux abattus) du Lac Edouard de fin 2006 est clairement attribué aux troupes navales des FARDC (un rapport de la Force Avancée ICCN de début 2007 relate : « les marins FARDC qui massacraient les hippos ne le font plus... les cas de braconnage ont sensiblement baissé (3 cas signalés sur la côte ouest) mais les FDLR ont également massacré 6 hippos »).

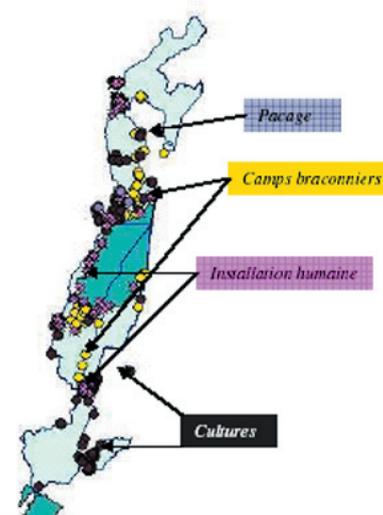
L'abattage des deux premiers gorilles (février 2007) est attribué aux groupes armés du général Nkunda.

La domination des militaires et des groupes armés face à des personnels du parc qui à plusieurs reprises n'ont pas reçu leurs payes conduit aussi à une complicité des personnels de l'ICCN avec les activités illégales. Ainsi, le directeur CCIP de l'ICCN (Dr Muamba Tshibasus) écrit dans un rapport interne (10/08/2007) : « la carbonisation est facilitée par nos propres gardes qui pour la quasi-totalité sont natifs de la région et ils sont consciemment impliqués dans cette activité illicite d'exploitation des braises à des fins commerciales en complicité avec les populations et les groupes armés ».

L'intégrité des valeurs patrimoniales du PNVi ne pourra être réellement préservée qu'avec le retour de la sécurité, le transfert du camp de brassage de Nyaleke hors du parc, l'application de sanctions exemplaires aux personnels mêlés à des activités illégales.

4.2. Menaces liées aux activités anthropiques

La carte publiée dans le rapport de WCS (Ranger Based Monitoring, 2005) donne une vue d'ensemble sur les problèmes qui affectent les valeurs naturelles du bien :



Carte 2. Problèmes affectant la valeur du bien

Production de charbon de bois

La carte 1 en annexe (source WWF) montre clairement l'importance de cette activité sur les secteurs centre et sud. Le survol à basse altitude des secteurs sud et centre que la mission a pu effectuer grâce à SZF (Société Zoologique de Francfort) a permis de constater une densité très importante de sites de charbonnage (parfois situés à moins de cent mètres les uns des autres).

Les zones de grandes concentrations de cette activité sont liées à plusieurs causes :

- la proximité de la ville de Goma, grande consommatrice d'énergie
- le secteur envahi de Kirilirwe
- le secteur de Tongo repris par les militaires après l'évacuation des populations installées illégalement
- le secteur de Kongo Kasoso repris par les militaires après l'évacuation des populations installées illégalement

La production de charbon de bois est l'une des principales menaces qui existent dans le PNVi : les patrouilles effectuées en 2005, dont on a vu précédemment que le contrôle du territoire est très insuffisant, ont recensé 2040 sites de carbonisation.

La cause de l'intensité de cette activité est directement liée à la demande en charbon de bois doublée de la présence dans le parc d'une ressource en bois devenue rare à l'extérieur de celui-ci. Il conviendra d'examiner les alternatives envisageables par rapport à ce besoin social en énergie (sans solution étudiée sur cette filière, on ne pourra pas interdire simplement la production de makala, qui est l'énergie la moins chère, seule accessible). Cependant que cette production doit cesser le plus rapidement possible dans les limites du Parc.

La situation globale de la zone (envahissements, groupes armés, pauvreté...) a permis le développement de l'activité dans le cadre d'un système de production très organisé. Le producteur est en fait asservi à un réseau qui détient les clés du pouvoir sans lesquelles il ne peut exercer la carbonisation interdite. Militaires, groupes armés, gardes et personnels d'encadrement du parc, chefs coutumiers sont complices dans une chaîne de production et de corruption. Le rapport du Dr Muamba (cité plus haut) confirme à la fois l'ampleur du phénomène et les réseaux impliqués : « les populations riveraines, elles aussi, en connivence avec les groupes armés, se livrent à la carbonisation et au braconnage des animaux pour leur survie ou mieux pour soutenir leurs économies domestiques très fragiles. Il s'agit d'un réseau qui fonctionne depuis une décennie. Il faut souligner que le phénomène de carbonisation a vu le jour il y a longtemps mais plusieurs sources informelles renseignent que l'ampleur actuelle atteinte par ce phénomène désastreux a été favorisée par l'état des conflits armés qui perdurent dans la région. Aussi, il n'est pas superflu d'ajouter que les chefs coutumiers cautionnent cet état de chose à quelques exception près ». Les informations recueillies directement par la mission confirment cela et permettent de penser qu'il s'agirait plus que d'un cautionnement dans un certain nombre de cas.

L'abattage des gorilles pourrait bien être en relation avec ces pratiques puisque ces événements correspondent étroitement avec la date où des accusations publiques nominales ont été portées au sein du parc. Elles ont obligé les membres du réseau à réagir en urgence, utilisant les gorilles comme outil de déstabilisation de ceux qui cherchaient à démanteler le réseau.

Braconnage

Au-delà du braconnage habituellement pratiqué dans les espaces protégés, le PNVi souffre de la situation déjà décrite de non-droit.

L'Administrateur délégué général de l'ICCN dans un rapport à son ministre de tutelle (Environnement) daté du 02/08/2007, donne les chiffres de braconnage suivants pour la période de juillet 2006 à juillet 2007 .

La pression exercée par le braconnage est très forte puisque les chiffres recensant les carcasses sont catastrophiques pour certaines espèces (l'hippopotame est passé de 888 individus recensés en août 2005 à 315 en décembre 2006 (source ICCN, ACF, WWF).

Le recensement par survol aérien effectué en juin 2006 (rapport ICCN, WCS, USFWS) d'une partie du PNVi conclut à une forte augmentation des individus de toutes les espèces entre 2003 et 2006 (cf. carte ci-dessous). Ces résultats sont

gorilles de montagne Gorilla berengei berengei	7 individus tués 4 disparus 2 orphelins
hippopotames Hippotamus amphibius	811 individus tués
éléphants Loxodonta africana ssp.	108 individus tués
buffles Syncerus cafer	338 individus tués
cobe de Buffon Kobus kob thomasi	1135 individus tués
topis Damaliscus lunatus	435 individus tués
phacochères Phacochoerus africanus massaicus	38 individus tués
lions Panthera leo	6 individus tués
crocodile Crocodylus sp.	1 individu tué
pythons Python sp.	10 individus tués
flamand rose Phoenicopterus ruber	80 individus tués
aigles pêcheurs Haliaeetus vocifer	11 individus tués

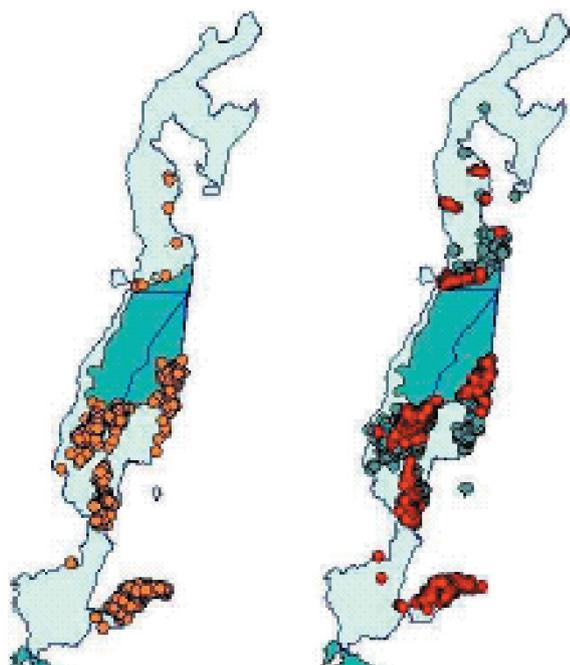
surprenants notamment au regard des chiffres de braconnage connus mais dont on peut penser avec raison qu'ils sont largement inférieurs à la réalité compte tenu de la faible surveillance généralisée dans certaines zones. Les auteurs reconnaissent toutefois que par exemple pour l'éléphant des signes de forte pression existent :

- présence d'un groupe de 120 individus dénotant un comportement de regroupement lié au stress
- migration d'un groupe vers le Queen Elisabeth NP en Ouganda

Il serait extrêmement intéressant de faire un nouveau recensement assez vite dans le temps pour vérifier si l'évolution positive est réelle, s'il y a eu erreur d'appréciation ou si la situation s'est dégradée de nouveau. Il faut aussi considérer le fait que la zone sud n'a pas été survolée : c'est une zone de faible surveillance et de grands conflits qui pourrait bien changer la donne si elle était intégrée statistiquement.

Tableau 2: Evolution des populations mammaliennes de 1958-60 à 2006

	Bourliere 1958-60	Mertens 1981	Avoling 1990	Mushenzi et al. 2003	Cette étude 2006	% augmentation depuis 2003
Elephant	2,979	751	469	286	348	19.1%
Cobe de buffon	14,487	10,300		12,120	12,982	7.1%
Buffle	28,683	9,715	13,462	2,293	3,822	66.7%
Waterbuck	2,220	990		210	374	78.4%
Topi	6,000	3,460		855	1,353	58.3%
Cobe de redunca	277				41	
Gaib harnaché	151			45	13	-70.9%
Phacochère	2,026			519	694	33.8%
Hylochère					28	
Babouin				345	737	113.6%
Huites					466	
Cultures					50	
Pêcheurs					120	
Augmentation moyenne de la population animale depuis 2003: 38.3%						



Observation buffle

Eléphant (rouge)
et cobe de Buffon

Carte 3 Aires de concentration des populations de buffles, éléphants et cobe de Buffon

Les cartes ci-dessus (source WCS, Ranger Based Monitoring, 2005) montrent que le sous secteur Mikeno (entouré) présente une forte concentration de Buffles, d'Eléphants (la mission a pu constater sur site un grand nombre de traces d'éléphants et entendre de nombreux témoignages sur les dégâts causés par ceux-ci et par les buffles sur les cultures). On peut penser que les difficultés relationnelles du parc avec les riverains, surtout en l'absence de mesures compensatoires rendent plus faciles les positions négatives sur le PNVi, voire ouvrent le champ de participation à des opérations de représailles contre la faune (plusieurs témoignages affirment que l'abattage des gorilles a été fait en complicité avec les habitants des villages voisins).

L'interface entre les terres agricoles et l'aire protégée générée par l'absence de zone tampon et le non-reversement des retombées financières du tourisme de vision des gorilles - qui auraient pu permettre de compenser les paysans - créent une situation de tension qu'il ne faut pas laisser grandir.

Pêche

Deux pêcheries ont été autorisées en 1947, sur les rives du Lac Edouard : Vitshumbi et Kyavingyonge avec des règles permettant d'assurer l'exploitation durable des ressources (nombre de pêcheurs, taille des prises, types de matériels). Une pêcherie supplémentaire a été autorisée en 1962 à Nyakakoma. La coopérative de pêcheurs créée

alors (COOPEVI) ne fonctionne plus depuis environ 25 ans. Peu à peu des pêcheries illégales se sont installées sur la rive occidentale du lac (voir carte 1 de l'annexe) : il y a aujourd'hui une dizaine de villages qui occupent les terres du parc illégalement et pratiquent une pêche illicite. Du nord au sud, on peut citer : Kasindi Port, Mahina, Muramba, Kisaka, Mosenda, Katundu, Lunyasenge, Talya, Baie de Kamende et Kamende.

Les pêcheries autorisées ont de leur côté largement dépassé la taille qui leur avait octroyée à l'origine. La photo ci-dessous (source « La sensibilisation des conflits dans la conservation », séminaire organisé par WWF, WCS, ICCN, décembre 2006) démontre que la pêcherie de Vitshumbi a doublé de taille en 10 ans.

Ces pêcheries illégales et ces dépassements de taille sont



Carte 4. Development des pêcheries (Vishumbi) de 1994 à 2005

faits avec diverses complicités. Le personnel de l'ICCN est coupable au moins de passivité. Le rapport de la Force Avancée ICCN (janvier 2007) mentionne : « il apparaît que les gestionnaires successifs de la station de Rwindi ont fermé les yeux sur les pêcheries pirates. Cette situation a été exploitée par les rebelles Mai Mai et malheureusement, au lieu de se limiter aux poissons (devenus de plus en plus rares), on s'en prend aux hippos ». Les autorités traditionnelles appuient, tout comme les militaires, ces installations hors la loi : « Ces pêcheries pirates sont encouragées par certaines autorités coutumières de Lubero et par les militaires présents dans ces villages », (source : rapport de mission de suivi réactif Unesco, mars 2006).

Le surnombre de pêcheurs, les mauvaises pratiques dégradent les ressources halieutiques du Lac Edouard, mais les conséquences de ces implantations illégales vont bien au-delà. D'une part, ces villages constituent les points de départ de zones de défrichements pour l'agriculture et l'élevage tout en contribuant au développement de la carbonisation. D'autre part, la quasi-totalité des villages de pêcheurs illégaux sont situés sur le mince couloir qui relie le secteur nord aux secteurs centre et sud du PNVi. Il y a ainsi peu à peu création d'une discontinuité territoriale dans le déplacement des espèces sauvages.

Le rapport de la mission de suivi réactif de 2006 (cité plus haut) concluait « les enjeux politiques autour de cette question sont tels que, pour le moment, aucune autre action [la sensibilisation des villageois] ne peut être envisagée ». Seul un signal fort émanant des plus hautes autorités de l'Etat permettrait de faire progresser vers une solution satisfaisante. Entre temps, il faudra que le personnel de l'ICCN prenne toutes dispositions pour empêcher de nouvelles installations qui rendraient utopiques une résolution future du problème.

Agriculture

Les conflits ethniques de la région de Masisi ont induits en 1998 les premières occupations illégales du PNVi ou envahissements. Très rapidement, une douzaine de sites ont été occupés de façon permanente, induisant des constructions, des défrichements, du braconnage et de la carbonisation. Vers l'année 2000, on comptait près de 170000 habitants dans cette situation pour une surface utilisée d'environ 90000 ha. Les efforts de l'ICCN, appuyé par les organisations internationales, ont permis des progrès plus importants psychologiquement que pour la bonne gestion du territoire du PNVi.

Le tableau ci-dessous (source : « La sensibilisation des conflits dans la conservation », WWF, WCS, USAID, ICCN, décembre 2006) permet de suivre cette évolution.

Localisation	ca 2000	2006	ca 2000	2006
	Superf (ha)	Superf (ha)	Population	Population
Thiaberimu	3.500	0	1.800	0
Lubilia	4.200	7	22.000	100
Mavivi	19.000	19.000	25.000	25.000
Kyavinyonge	5.000	0	0	0
Kanyatsi	3.000	0	7.000	0
Lume	2.300	0	4.600	0
Côte Ouest	12.000	12.000	30.000	30.000
Kibirizi	19.000	0	0	0
Kongo	9.000	0	18.000	0
Ishasha	500	0	15	0
Kanyabayonga	2.100	1.200	0	0
Kilolirwe	10.200	10.200	60.000	60.000
Tongo	60	0	0	0
TOTAL	89.860	42.407	168.415	115.100

On s'aperçoit que près de 70% des sites ont été évacués (10/13) mais les opérations réalisées ne représentent que 53% des surfaces occupées et seulement 32% de la population installée illégalement. Un gros effort reste donc à fournir pour organiser le transfert de ces populations. La tâche s'annonce d'ailleurs très difficile puisque ce sont des groupes importants en nombre pour lesquels il va falloir trouver des solutions globales : il sera difficile de fractionner les groupes.

En plus des problèmes que ces populations posent à l'environnement du PNVi, d'autres questions sont soulevées.

Les habitants de la côte ouest (30000 personnes), on l'a vu occupent un couloir important pour la circulation des espèces entre le nord et le sud.

Ceux de Tongo, de Tiaberimu et de Kongo sont partis des territoires qu'ils occupaient illégalement. Toutefois, les menaces restent lourdes sur ces zones. Dans les trois cas, ce sont aujourd'hui les militaires ou les groupes armés qui s'en sont emparés : les pratiques peu respectueuses de l'environnement, le braconnage et la carbonisation y règnent en maître. Pour Tongo, il s'agit en plus d'un site à chimpanzés (Pan troglodytes) alors que pour Tiaberimu, ce sont les gorilles des plaines de l'est (Gorilla beringei graueri) qui sont concernés.

La situation économique des gardes du parc (payés irrégulièrement) ajoute à la confusion générale. Ainsi des parcelles agricoles dans le parc ont été allouées par l'administration du PNVi à des gardes pour compenser leur manque à gagner ou la faiblesse de leur revenu (constat fait par la mission). On ne peut s'étonner alors du non respect des règles par les populations riveraines et des envahissements de l'espace protégé.

La question des transferts de ces populations hors du parc et des moyens nécessaires pour éviter l'arrivée de nouveaux candidats à l'installation passe d'abord par un effort de dissuasion et de compréhension qui repose pour une large part sur la volonté des hommes politiques de tous les niveaux géographiques. L'aide internationale devra être recherchée pour ce qui concerne les solutions techniques économiques et sociales. Des coopérations bilatérales (France, autres...) ou multilatérales (Union européenne...) sont prêtes à appuyer ce processus. Ainsi, la France a inscrit un budget d'appui de 280 000 \$ pour conforter ce processus de transfert des populations hors du Parc.

4.3. L'analyse systémique des menaces

La grande complexité des relations et des interrelations des intervenants humains qui sont présents ou interviennent dans le parc n'est pas simple à analyser. C'est pourtant de la compréhension des fonctionnements, des motivations et

des dynamiques individuelles ou de groupe que pourront venir les solutions à la crise grave que vit le PNVi.

Les schémas (cf. annexe 10.7) (source « La sensibilisation des conflits dans la conservation », séminaire organisé par WWF, WCS, ICCN, décembre 2006) donnent les clés essentielles pour aborder trois des questions fondamentales qui sous-tendent les difficultés du parc :

- déforestation et envahissement ;
- implication des militaires dans les activités illégales ;
- manque de partage des revenus entre l'ICCN et les communautés riveraines.

A partir de ces analyses systémiques, il est plus facile de comprendre comment les éléments de la société liée au

5. Problèmes de gestion du bien

La gestion des espaces protégés du Congo belge a été confiée très tôt à une institution de niveau national. Dès 1934, c'est l'IPNCB (Institut des Parcs nationaux du Congo belge) qui reçoit cette tâche. Il évoluera au fil des années en fonction de données politiques et administratives. Avec l'indépendance, il devient (1967) IPNC (Institut des Parcs nationaux du Congo) puis (1972) INCN (Institut national de la Conservation de la Nature). Il changera ensuite de nom avec l'évolution de celui du pays lui-même : IZCN (1975) (Institut zairois de la Conservation de la Nature) puis ICCN (1997) (Institut congolais de la Conservation de la Nature), dénomination actuelle.

L'ICCN est une entreprise publique à caractère technique et scientifique dotée d'une personnalité juridique propre et d'une autonomie de gestion financière. Il a été créé en 1975 par l'ordonnance-loi n° 75-023 du février 1975 et rattaché au ministère de l'Environnement créé cette même année. Il est régit par la loi cadre 78-002 du 06 janvier 1978 portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques en République Démocratique du Congo.

Il a pour mandat de :

- gérer et conserver la biodiversité dans les aires protégées
- favoriser et promouvoir la recherche scientifique en éco-développement
- développer l'écotourisme dans le respect des principes fondamentaux de la conservation de la nature
- intégrer la conservation au processus de développement local des populations riveraines des aires protégées

Outre le statut d'entreprise publique hérité de la loi cadre précitée, l'Institut se voit également placé sous la tu-

PNVi utilisent les ressources locales pour vivre et survivre. Une symbiose existe entre ces éléments qui semblent a priori contradictoires (gardes du parc/carbonisateurs, militaires/groupes armés, agriculteurs/gardes du parc...) mais qui, dans une situation de crise et de pauvreté généralisée, se retrouvent parfois ensemble pour un objectif commun lié soit à l'appât du gain facile soit à l'amélioration des conditions quotidiennes de vie.

L'amélioration de la situation globale du parc ne se fera que si des mesures indispensables d'accompagnement économique, social et sanitaire sont programmées sur des périodes suffisamment longues et si elles sont liées à des actions d'éducation à l'environnement.

telle d'un second ministère, celui du Portefeuille, pour les questions financières et administratives.

Les difficultés habituelles de gestion du territoire sont multipliées en RDC par la situation du pays : pauvreté généralisée, insécurité, corruption. L'ICCN comme son ministère de rattachement ne pèse pas lourd face aux priorités de la nation et aux ministères qui ont en charge ces objectifs (Finances, Défense...). Ainsi, les questions de la présence des FARDC et des camps de brassage dans le PNVi restent-elles un domaine où la voix de la conservation est inaudible. Ainsi, la paye du personnel des parcs est-elle au moins aussi aléatoire que celle d'autres fonctionnaires. Si l'on ajoute à cela l'implication de certains membres de l'ICCN dans des activités illégales concernant l'intégrité des valeurs patrimoniales du PNVi, on estime vite combien la gestion des aires protégées et du PNVi en particulier est difficile voire impossible.

Les difficultés rencontrées, exacerbées par le massacre des gorilles des Virunga posent fortement la question de la structure et des hommes. La structure indépendante de l'ICCN comme établissement public a été souvent prise comme modèle pour la création d'autres agences d'aires protégées en Afrique. Néanmoins, l'avantage de sa liberté de manœuvre est limité en raison de son rattachement à un ministère non prioritaire. Cependant, l'ICCN n'a pas toujours été dans une position de faiblesse. Jusqu'à la fin de ce que l'on pourrait appeler l'ère Mobutu, l'ICCN occupait une place particulière au sein des entreprises publiques. L'intérêt personnel du chef de l'Etat pour la conservation de la faune et de la flore de son pays donnait à l'Institut les moyens d'exercer son mandat avec efficacité. Selon les témoignages de ceux qui ont connu « l'âge d'or » de l'ICCN, c'est le caractère fréquent des visites

de l'ancien chef de l'Etat sur le terrain qui offrait à l'ICCN une visibilité aujourd'hui disparue. Il était, semble-t-il, très fréquent que le personnel de l'ICCN profite d'un séjour du président dans l'un des parcs nationaux pour le sensibiliser aux difficultés rencontrées dans l'exercice de sa mission. Saisi des doléances du personnel de terrain, le président saisissait alors, dès son retour à Kinshasa, son ministre de l'Environnement ou si nécessaire d'autres ministères et les sommait d'agir.

Tout l'enjeu pour redonner à l'ICCN son aura d'antan réside dans sa capacité à renouer des liens privilégiés avec la présidence de la République. Une implication du chef de l'Etat conférerait certainement à l'institut une légitimité politique qui lui est, aujourd'hui, en permanence contestée. De même qu'elle apporterait une valeur ajoutée à l'ICCN en interne (RDC) comme à l'externe (coopération internationale)

Le redressement de la situation passe aussi par une remise en ordre de la structure elle-même. Les enquêtes sur les

massacres de gorilles qui ouvrent en fait les dossiers de pratiques illégales internes (hauts responsables comme personnels de base) doivent aboutir à des conclusions et à des sanctions si l'on veut repartir sur des bases saines. Les mesures prises actuellement n'ont pas permis d'éviter une crise grave : l'avenir du PNVi passe par une réformation des équipes (et non un remodelage). La mise en œuvre des recommandations de la Revue Institutionnelle relatives à la restructuration et à l'amélioration des méthodes de gestion de l'ICCN doit être considérée comme une priorité.

Enfin, le lien entre la direction du PNVi, la direction provinciale et la direction générale doit être renforcé : l'éloignement géographique ouvre facilement les portes aux décisions individuelles et à l'illisibilité des actions voire des pratiques. Les moyens nécessaires à des réunions de travail régulières entre ces trois niveaux de gestion pourraient être mis en place pour trois ans avec une aide financière internationale.

6. Evaluation de la situation concernant les gorilles

Le dernier recensement à grande échelle des populations de gorilles de montagne du massif des Virunga (RDC, Rwanda et Ouganda) date de 2003. On comptait 384 individus répartis sur les 3 pays.

6.1. Situation du gorille de montagne

On évalue à environ 700 individus la population totale de gorilles de montagne (*Gorilla berengei berengei*). L'habitat de cette espèce déclarée menacée par l'UICN est principalement localisé dans le massif des Virunga que se partagent la RDC (Parc national des Virunga), le Rwanda (Parc national des Volcans) et l'Ouganda (Parc national de Mgahinga). Bien que les trois pays aient initié des discussions sur un projet d'extension du bien du patrimoine mondial « Parc national des Virunga » aux deux autres seul le PNVi est, pour le moment, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Hors du massif des Virunga, des gorilles de montagne sont également présents dans un autre bien du patrimoine mondial, l'Impénétrable forêt de Bwindi (Ouganda). Selon un recensement effectué en 2002, cette forêt abriterait 320 gorilles de montagne.

Le recensement conduit par le Programme International de Conservation du Gorille (PICG) en 2003 indiquait une croissance totale de 17% de la population de gorilles de montagne du massif des Virunga mais une baisse de 20% en RDC depuis 1996. Le nombre alors recensé s'élevait à

380. Cependant la même étude constatait une réduction de la taille des groupes (entre 8 et 11 individus) ce qui rend leurs membres vulnérables et ce d'autant plus que contrairement aux populations de Bwindi, les groupes du massif des Virunga sont beaucoup moins mobiles. Ils utilisent une surface allant de 5 à 11 km² par an lorsque ceux de Bwindi peuvent couvrir jusqu'à 40 km².

Présent, sur la liste des 25 espèces les plus menacées établie par l'Union mondiale pour la nature (UICN), le gorille de montagne est particulièrement vulnérable aux événements catastrophiques.

6.2. Les abattages de 2007

- 5 et 11 janvier

Les premiers abattages de gorilles se sont produits en janvier. Un premier « dos argenté » est tué le 5 janvier à Rutabagwe (poste patrouille de Bikenge). Le 11 janvier, un deuxième « dos argenté » est abattu à Buzuru (poste de patrouille de Bikenge). Selon les informations recueillies par les membres de la mission, au moment de ces événements tous les postes de patrouilles du secteur Mikeno, exception faite de Bukima, étaient sous le contrôle des « insurgés ». C'est ainsi que les hommes du général Laurent Nkunda sont désignés comme les responsables de ces actes.

- 8 juin

Une femelle est tuée à Kabazogeye (poste de patrouille de Gatovu). Son petit de 2 mois est laissé sur place. Il sera récupéré par l'équipe du Mountain Gorilla Veterinary Project

(MGVP). Il se trouve encore au centre du MGVP où les membres de la mission ont pu le voir.

- 22-23 juillet

Quatre gorilles, dont le « dos argenté » du groupe, sont tués, toujours dans le secteur de Mikeno. Ils appartiennent à la famille de Rugendo, une famille particulièrement « habituée ». Ses membres sont connus pour sortir régulièrement du parc et se rendre, pendant la période des récoltes, dans les champs de maïs situés à proximité de celui-ci. Au cours de sa présence à Bukima, la mission sera informée de la découverte des ossements d'un cinquième gorille, une femelle, qui était portée disparu avec son petit. Le petit n'avait pas été retrouvé. Selon les gardes chargés du *monitoring*, les chances de retrouver le bébé gorille sont faibles. Son très jeune âge ne lui permettant pas de survivre sans sa mère.

6.3. Les causes

La question de la prise pour cible des populations de gorilles de montagne du Parc national des Virunga ne peut être correctement appréhendée si on fait abstraction de la fragile stabilité politique du Nord-Kivu où l'État congolais, bien qu'appuyé par la Mission des Nations Unies en RDC (MONUC), ne parvient pas à restaurer la sécurité. De nombreux groupes armés, souvent mieux équipés que les gardes de l'ICCN, ont établi leurs bases arrières dans le parc où ils jouissent d'un accès facile aux ressources naturelles. Qu'ils appartiennent à l'armée régulière (FARDC), aux insurgés ou aux rebelles (FDLR) rwandais ou ougandais, ces hommes sont régulièrement impliqués dans les activités illicites (braconnage, carbonisation, etc.) pratiquées dans le parc.

Selon une enquête de l'ICCN menée à la suite des abattages du mois de janvier, ce seraient des hommes du général Laurent Nkunda qui auraient tué les deux premiers gorilles. D'après des témoignages recueillis auprès de villageois, les hommes responsables de l'abattage des gorilles se seraient enquis de la comestibilité de la chair de gorille.

En ce qui concerne l'abattage du mois de juin, la cause demeure encore inconnue. Cependant plusieurs éléments dont la mission a pu prendre connaissance indiquent qu'un conflit entre le conservateur principal et une partie de son équipe pourrait en être à l'origine. Ce conflit trouve vraisemblablement son origine dans la tentative du conservateur principal de mettre fin à une importante filière de production illégale de charbon de bois dans le parc dans laquelle auraient été impliqués outre des agents de l'ICCN, des militaires et certains chefs coutumiers. La gestion opaque et la redistribution des bénéfices du tourisme de vision (des gorilles) aux gardes et aux populations locales semblent également avoir alimentées le conflit.

Les événements survenus le 16 mai 2007 marquent la crispation des relations entre le conservateur, certains de ses plus proches collaborateurs et les représentants des communautés locales dont ses collaborateurs (comme la quasi-totalité des agents de l'ICCN/PNVi) sont les fils ou les frères. Ce jour-là, le conservateur en chef profite d'une parade de ses agents pour interpellé devant leurs collègues six agents. Il accuse ces agents d'être impliqués dans les activités de production illégale de charbon de bois. Activités de carbonisation pratiquées dans l'enceinte du Parc national des Virunga. Ces hommes se voient confisquer leurs bérets, ceinturons, armes et téléphones portables et sont informés de leur mise en résidence surveillée. Les agents mis en cause, notamment par des témoignages recueillis auprès de gardes et de villageois, sont tous des officiers de haut rang qui vivent comme une humiliation le traitement qui leur est infligé devant leurs subordonnés. Ce même 16 mai, le conservateur principal désigne, dans un courrier qu'il adresse au directeur provincial de l'ICCN, ces six officiers comme les membres d'une filière de production illégale de charbon de bois. Dans ce courrier, le conservateur en chef fait état de sa défiance à l'égard de ses agents et indique les mettre à la disposition de la direction provinciale.

Le 19 mai, une équipe de la direction provinciale se rend à Rumangabo (quartier général des gardes) apparemment sur instruction de l'administrateur général technique de l'ICCN. Elle y tient une réunion avec les agents présents. Le conservateur principal, qui est absent, n'y prend pas part. Les officiers placés en résidence surveillée par le conservateur principal sont libérés et invités à se rendre à Goma pour s'entretenir avec l'avocat conseil de l'ICCN.

Le 20 mai dans une lettre adressée au Président de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu quatre les agents, mis en cause dans la production illégale de charbon de bois, portent plainte contre le conservateur principal. Il l'accuse d'avoir détourné leurs primes de performance sur les recettes touristiques, de détourner les recettes des amendes infligées aux braconniers et de dénigrer le personnel originaire de la région qu'il qualifierait de Rwandais. Enfin, ces officiers sollicitent: « que toutes ces questions soient examinées par l'Assemblée provinciale, que nous soyons réhabilités dans nos fonctions et qu'une mesure punitive soit prise à l'endroit de ce conservateur qui veut instaurer la discrimination, l'exclusion et le mépris du personnel, comme mode de travail »

Dans une lettre datée du 22 mai, le directeur provincial enjoint le chef de station de : « privilégier l'harmonie et la concorde au sein du personnel et d'éviter les passions et l'arbitraire dans votre approche, au risque de discréditer l'Institut »

Le 7 juin, la veille de l'abattage d'une femelle à Kabazogeye, quatre chefs de groupements (Rugari, Kisigari, Jomba et Bweze) adressent au conservateur principal une lettre dans laquelle ils lui signifient qu'ils lui retirent leur confiance et suspendent toute collaboration avec l'ICCN tant qu'il restera à Rumangabo.

A la suite de cet abattage, la situation au PNVi-sud ne fera que s'aggraver et les tensions monter. Le 13 juillet c'est le directeur provincial en personne qui, au cours d'une réunion de sécurité de la province, désavoue le conservateur en chef. Le 14 juillet, ce dernier est suspendu de ses fonctions par un arrêté du Gouverneur provincial. Il sera par la suite arrêté et mit au cachot à l'auditorat militaire. Entre temps, le personnel du PNVi-sud se sera scindé en deux groupes : ceux qui soutiennent le conservateur en chef et ceux qui se sont ralliés au directeur provincial.

Il faut noter que le conservateur principal avait introduit, au mois d'avril, auprès du directeur provincial une requête de déploiement de la force armée avancée⁴ dans son secteur. Le directeur provincial avait refusé de donner une suite favorable à cette requête. La force armée avancée sera finalement déployée au PNVi-sud le 17 juin sur autorisation de l'Administrateur délégué Technique (basé à Kinshasa). Le lendemain de leurs déploiements, des éléments de la force armée avancée décident de quitter leur position et de rentrer à leur base par leurs propres moyens. Ils auraient été poussés à agir de la sorte par le directeur provincial.

Le 20 juillet, deux jours avant l'abattage de cinq membres du groupe de Rugendo, deux hommes du village de Kasari se sont rendus aux postes de patrouilles de Bikenge et Bukima où ils auraient menacé, selon les gardes, de tuer les gorilles et autres animaux qui ravageaient leurs cultures. Ces hommes se seraient également plaints de ne pas profiter de la présence de ces gorilles.

Le 8 août, la commission d'enquête de la 8ème région militaire a mis en état d'arrestation deux hommes soupçonnés d'être impliqués dans l'abattage du 22 juillet. Il s'agit de deux gardes de l'ICCN. La mission s'est entretenue brièvement avec l'un d'entre eux qui a réfuté les accusations portées contre lui.

4. La Force armée avancée est composée de gardes qui ont reçu, dans le cadre d'un programme financé par l'UNESCO (grâce à un appui financier de la Fondation des Nations Unies), un entraînement de type paramilitaire. Il s'agit d'une unité mobile qui, en cas d'urgence, peut être rapidement déployée dans n'importe quel site. C'est la Société Zoologique de Francfort (FZS) qui a supervisé cette formation dispensée dans le centre de l'ICCN à Ishango.

6.4. Les conclusions

Derrière les abattages de gorilles des mois de juin et de juillet, il y a avant tout, un territoire où le peu d'emprise que semble y exercer le pouvoir central, qu'il soit politique ou non, a permis à un groupe d'individus d'organiser pour son unique bénéfice la confiscation des richesses qu'offre le Parc national des Virunga. Ces personnes sont connues, mais elles ne sont pas inquiétées par la justice.

La rivalité entre différents réseaux d'influence, la persistance d'un certain clientélisme au niveau local, les tensions au sein du personnel local de l'ICCN et la multiplication des incidents entre le conservateur principal et son supérieur hiérarchique direct, le directeur provincial, sont des éléments qui ont préparé le terrain pour la crise. L'opacité du mécanisme de redistribution des bénéfices du tourisme de gorilles et la frustration grandissante d'une part importante de la population locale se considérant comme exclue des retombées financières de cette activité touristique ont contribué à renforcer un climat déjà délétère.

Une part de responsabilité revient à la direction générale de l'ICCN (basée à Kinshasa).

Une gestion des ressources humaines qui manque de cohérence, la signature avec certains opérateurs privés de contrats abusifs et clairement à son désavantage, un cadre de collaboration avec les ONG de conservation partenaires mal défini (leurs priorités ne correspondent pas toujours à celles de l'ICCN et leur manque de concertation conduit quelquefois à des duplications), une incapacité de la direction générale de l'ICCN à saisir l'ampleur de la crise qui se faisait jour au PNVi, sont autant d'éléments qui empêchent d'exclure totalement la responsabilité de l'ICCN. Cela étant dit, il est indiscutable que le caractère très politique de certaines nominations au sein de cette entreprise publique et le fait qu'elle soit placée sous la tutelle de deux ministères (Environnement et Portefeuille) ont été et demeurent des facteurs importants des dysfonctionnements constatés au sein de l'ICCN.

Il faut toutefois souligner que les lacunes et les irrégularités constatées dans la gestion de l'ICCN se conjuguent à des conditions locales particulièrement difficiles. Les conditions d'insécurité permanente qui règnent dans cette zone n'ont pu que rendre complexes la surveillance tout en incitant à des pratiques illicites.

7. Etat de conservation des valeurs universelles exceptionnelles

Le Comité a adopté, lors de sa 31^e session en Juillet 2007, une nouvelle déclaration de valeur pour le bien. Cette déclaration met en évidence les valeurs qui ont justifiées l'inscription du bien sur la liste de patrimoine mondial, notamment :

Critère (vii) : les paysages de montagne spectaculaires avec la présence de volcans actifs qui sont d'une beauté exceptionnelle ainsi que le phénomène naturel exceptionnel des importantes concentrations de faune sauvage, notamment des éléphants, buffles, cobs de Thomas et surtout la plus forte concentration d'hippopotames

Critère (viii) : importance exceptionnel du site en raison de ses caractéristiques géologiques, notamment l'activité tectonique, la présence de volcans en activité ainsi que la présence de la plus vaste région glaciaire d'Afrique

Critère (x) : la diversité exceptionnelle de plantes et d'habitats ainsi que la présence d'un nombre important d'espèces endémiques et rares, et notamment du gorille de montagne. La partie savane du site abrite aussi une des densités de biomasse de mammifères sauvages la plus élevée de la planète.

Il est clair qu'actuellement, une grande partie des valeurs citées ci-dessus sont sérieusement menacées. A part la régression glaciaire, liée aux effets des changements climatiques, la plupart des menaces sont dues à une augmentation importante de la pression anthropique présente depuis le début des années 90, qui s'est intensifiée d'avantage lors de la guerre et du climat d'instabilité qui continue à caractériser l'est de la RDC (envahissements, production de charbon de bois, braconnage, pêche illégale).

La dégradation des valeurs est la mieux documentée pour les populations des grands mammifères. Les recensements démontrent un effondrement préoccupant de la plupart des populations (réduction, entre 1981 et 2003, de plus de 60% de la population d'éléphants, 75% des buffles, réduction de 97% de la population des hippopotames). Même si le comptage effectué en juin 2006 conclut à une légère augmentation de certaines espèces par rapport à 2003, la situation s'est de nouveau détériorée depuis ce comptage, comme en témoignent le massacre des hippopotames (fin 2006) et le celui des gorilles (2007).

Face à cette érosion de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien, un plan d'action d'urgence de 3 ans a été

développé à la suite de la mission de suivi réactif de mars 2006. Ce plan d'urgence, élaboré conjointement par l'ICCN et tous les partenaires intervenant dans le site - à travers le CoCoSi - a identifié 4 axes d'interventions prioritaires afin de restaurer l'intégrité du site, avec des activités considérées réalisables au moment de sa préparation. Les quatre axes d'intervention identifiés sont : l'amélioration de la collaboration entre l'ICCN, l'armée congolaise (FARDC), la MONUC et les autorités provinciales en vue d'une meilleure sécurisation du site, la continuation des initiatives d'évacuation pacifique et consensuelle des parties envahies du site, le renforcement de la surveillance à travers la matérialisation des limites du site, des patrouilles conjointes avec la FARDC et l'équipement et la formation de la force avancée des gardes et le lobbying et la communication environnementale afin de mobiliser un appui politique pour la sauvegarde du site. Un appui financier d'e 100,000 dollars a été mobilisé par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre de son programme pour les sites en RDC et avec un financement de la Belgique pour la mise en œuvre des activités de la première année.

Malheureusement, la mise en œuvre de ce plan s'est heurtée à la situation politique, dominée par la campagne électorale depuis la mi-2006, et par une forte augmentation de l'insécurité. Néanmoins, les axes d'intervention et activités identifiées restent très pertinentes, bien qu'une mise à jour, pour tenir compte des nouvelles réalités de terrain, s'impose. Le plan d'urgence pour le PNVi doit être remis à jour dans les plus brefs délais et sa mise en œuvre, avec la coopération de toutes les autorités concernées, doit être considérée comme une priorité.

A long terme (3 ans à venir) un nouveau plan de gestion devrait être élaboré et mis en œuvre. Ce plan de gestion doit mettre en avant une stratégie de réhabilitation des valeurs pour lesquelles le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et des mesures correctives pour restaurer son intégrité. Le plan donnera un cadre de cohérence pour tous les acteurs impliqués dans la gestion du site.

La pression qui s'exerce à la limite même du parc est source de tensions (voir carte 4 en annexe). L'application d'une véritable politique de conservation communautaire sur une zone d'action ou d'influence, aux abords du parc, permettrait de diminuer cette tension tout en faisant mieux prendre conscience du lien entre cette politique de conservation et les actions de développement générées par le parc. La définition d'une zone d'influence directe du parc tenant compte des réalités écologiques, des dégâts causés par la faune, des réalités économiques

et sociales devrait être engagée dans le cadre de la préparation de ce plan de gestion.

Pour ce qui concerne le cas spécifique des gorilles de montagne, il faut rappeler que bien que la population dans le massif transfrontalier des Virunga (comprenant aussi la partie au Rwanda et Ouganda) a connu une nette croissance depuis le début de la guerre, la population dans la partie en RDC a connu une diminution de 20%. Les massacres de 2007 (11 individus tués ou disparus en 7 mois) doivent être considérés comme ayant des conséquences plus importantes que le strict chiffre. Le groupe de 12 qui a été décimé n'a plus de mâle dominant et est sans femelle adulte : il va donc falloir retrouver d'autres groupes ou attirer des individus d'autres groupes. Les bébés gorilles rescapés des massacres sont pour de longues années en nursery avec de vraisemblables problèmes de réinsertion dans la nature à venir. Les dégâts sont donc sûrement plus lourds que le simple bilan chiffré.

Les causes des massacres sont de deux ordres :

- action de groupes armés
- acte de sabotage lié aux règlements de compte interne à l'ICCN en liaison avec les pratiques illicites

Cela amène à penser que le danger de nouveaux massacres subsiste. Les actions armées des groupes du général Nkunda sur le secteur de Bukima (une semaine après le passage de la mission) montrent que des affrontements sont possibles dans cette zone de forte densité des gorilles (voir carte 3 en annexe). Il existe même un risque

à prendre en compte : les gorilles pourraient devenir les otages des rebelles. L'outil (les gorilles) utilisé en interne par certaines personnes de l'ICCN deviendrait alors un outil externe.

Les motivations à l'origine de ces massacres ne seront définitivement de l'ordre du passé que si les responsables sont punis et si les pratiques illégales internes à l'ICCN sont stoppées.

Devant ces risques de nouveaux incidents graves, il faut mesurer le mode de communication à employer. Il serait peut-être prudent de ne pas isoler la question des gorilles de l'ensemble des valeurs naturelles du parc mais de les situer dans cet ensemble et dans les problèmes généraux de conservation de ce territoire. Cela éviterait de les placer d'office comme l'outil idéal qui fait réagir (les massacres d'hippopotames n'ont pas créé les mêmes réactions) et cela permettrait d'aborder une stratégie d'ensemble indispensable au redressement de la situation. De même, la question de l'habitué, de la proportion de gorilles habitués, de leur situation géographique devrait faire l'objet d'une réflexion avant de relancer les visites de vision.

En conclusion, la Valeur Universelles Exceptionnelles du bien est en situation très préoccupante, avec une accélération récente de la dégradation. Non seulement le bien doit être maintenu sur la liste du Patrimoine mondial en péril mais le plan d'action d'urgence élaboré en 2006 doit être actualisé et rapidement mis en œuvre pour renverser le processus de dégradation.

8. Recommandations de la mission

A. Actions d'urgence

A.1. Rétablir l'ordre et la sécurité dans le bien et son aire d'influence

Il s'agit d'une nécessité absolue si l'on considère les graves problèmes rencontrés pour la conservation de ce bien en relation avec les conflits armés et sociaux. Si aucune réponse rapide n'y est apportée, des impacts irréversibles sur ses valeurs et son intégrité avec des conséquences sur les communautés riveraines pourraient survenir. Les actions proposées sont les suivantes:

A.1.1. Retrait des positions militaires non stratégiques.

La mission a pu constater une forte présence militaire dans le parc. Ces militaires sont, d'après les informations

recueillies, très souvent impliqués dans les activités illégales pratiquées dans le bien (encadrement de groupes de « carbonisateurs », braconnage, agressions et intimidation des gardes).

A.1.2. Renforcer le rôle de la MONUC pour favoriser la sécurité dans le PNVi et sa périphérie

L'appui de la MONUC pourrait être sollicité pour assurer la sécurité des gardes de l'ICCN lorsqu'ils effectuent leurs patrouilles. Assurer la sécurité des populations (dont les gardes font partie intégrante), notamment à l'est de la RDC, entre dans l'actuel mandat de la MONUC. Une extension de son mandat à la protection des ressources naturelles et en particulier des sites du patrimoine mondial devrait également être encouragée. Une cohérence d'action doit être mise en œuvre entre les différentes forces armées (FARDC, MONUC, Forces avancées, gardes) pour sécuriser le parc et ses abords.

A.1.3. Renforcer la coopération transfrontalière.

Une meilleure surveillance et un contrôle renforcé des frontières doivent être négociés en vue de la réduction des activités illégales et des conflits armés. Ceci devrait aussi faciliter la stabilité nécessaire à la mise en œuvre d'une extension du bien à l'Ouganda et au Rwanda (une discussion entre UWA, ORNT et ICCN est en cours). Cette stabilité est indispensable pour assurer une meilleure gestion des écosystèmes et des espèces comme pour les échanges de savoir-faire.

A.1.4. Mettre en œuvre les actions d'urgence arrêtées par la réunion avec les autorités congolaises préconisée par le Comité du patrimoine mondial (cf. Décision 31 COM 7A.32).

La gravité de la situation générale (dégradations des milieux, braconnage, carbonisation, occupations illégales des sols) et particulière (abattage des gorilles) nécessite une réponse urgente appropriée. L'organisation d'une table ronde permettra de définir les actions à réaliser dans un délai court (6 mois) et les moyens financiers et techniques nécessaires. Cette table ronde devrait rassembler un certain nombre de personnalités (liste provisoire et non exhaustive), sous l'égide d'une autorité politique forte (Présidence ou primature) : Il faut un signal politique fort pour conduire cette table ronde, sinon, cela risque d'être à nouveau un coup d'épée dans l'eau.

- des représentants de l'ICCN (niveau national, provincial, PN Vi)
- des représentants des ministères de l'Environnement, du Portefeuille, de la Défense...
- le Gouverneur de la Province du Kivu, et les principales autorités de la Province
- des représentants des CONCD
- des chefs coutumiers
- des représentants des FARDC Nord Kivu
- des représentants de l'assemblée provinciale du Nord Kivu
- des représentants des bailleurs (Belgique, Italie, Etats Unis)

- des représentants du bureau UICN traitant des affaires RDC
- des représentants du bureau de l'Unesco à Kinshasa
- des représentants du PNUÉ
- des représentants du Comité du patrimoine mondial
- des représentants de l'Union Africaine

Elle devra être organisée avant la fin de l'année 2007. Le budget pour son organisation pourrait provenir d'une dotation spéciale d'urgence attribuée sur le budget du Fonds du patrimoine mondial ou d'une contribution volontaire de l'un des Etats parties à la *Convention*.

Le budget des actions à mettre en œuvre reste à définir cependant, des pistes de financements possibles ont été évoquées avec les responsables de plusieurs organismes (SZF, Coopération italienne, WWF). Ces sources de financement seront vraisemblablement insuffisantes. Il faudra certainement également faire appel à l'Union européenne, ou aux coopérations bilatérales. Ces pistes devront être confirmées et affinées sur les bases d'un pré-programme disponible avant la table ronde et établi par l'ICCN en concertation avec ses partenaires.

A.1.5. Mettre en œuvre un plan d'action d'urgence.

La situation actuelle (l'abattage répétitif de gorilles de montagne depuis le début de l'année, l'envahissement du nord du parc par des populations en quête de terres) nécessite des actions rapides à mettre en œuvre (tant techniquement que financièrement). Le temps de latence qui pourrait séparer ces événements graves de réponses appropriées risquerait d'encourager la poursuite de ces actes, faisant entrer le parc dans une situation de crise aggravée. Il faut éviter à tout prix que l'on puisse penser ou faire croire que cet espace protégé, bien du Patrimoine mondial, est devenu un territoire de non-droit. Un cadre d'action modeste, sur une base temporelle courte, semble pouvoir fournir une réponse adéquate à la réalité de la situation. Il conviendrait de programmer les actions suivantes:

A très court terme (6 mois)	À court terme (1 an)
Réorganisation de l'ICCN (renforcer sa visibilité au niveau de la présidence et/ou de la primature, nomination de directeurs, appui technique)	Organisation du tourisme (structure de gestion, système d'accueil, reversements gardes et villageois)
Action de communication (visites ministre, MONUC, Président de l'Assemblée nationale...)	Sécurisation (cf. MONUC, FARDC, Force Avancée)
Action d'éducation (visites avec les enfants scolaires et non scolaires)	Compensations (moyens définitifs)
Action de compensation des dégâts de la faune (mesures d'urgence)	Plan d'action d'urgence (phase 2 projet Unesco)

A très court terme (6 mois)	À court terme (1 an)
Action vers le personnel (sanctions, information, régularité des salaires)	Plan de gestion (finalisation pour secteur sud)
Arrêter toute production de charbon de bois et promouvoir l'énergie liée à des plantations ligneuses légales	
Prier l'industrie touristique de stopper toutes visites de gorilles jusqu'à la mise en œuvre d'une gestion fiable des revenus et des droits liés à cette activité au profit des communautés locales et du PNVi/ICCN	

B. Permettre et soutenir les actions suivantes

Les efforts doivent se concentrer sur la sécurisation du bien et sur l'arrêt des conflits armés et des activités illégales. Sur la base d'un ICCN renforcé dans son activité, les actions suivantes sont nécessaires:

B.1. Renforcement institutionnel de l'ICCN

La situation de crise grave que traverse l'ICCN sur le terrain nécessite la prise de mesures urgentes et vigoureuses qui dépassent le simple cadre de la conservation. Cela passe par le renforcement du rôle de cette importante institution tout en lui accordant le plus haut niveau de soutien politique qui lui permette d'assurer l'exécution effective de sa mission. Cela nécessite:

B.1.1. Aider l'ICCN à renforcer sa visibilité auprès de la Présidence de la République ou le cas échéant à la primature

Actuellement, l'ICCN est placé sous la tutelle de deux ministères (Environnement et Portefeuille alors que certains des problèmes auxquels l'institut doit faire face relèvent d'autres ministères (ex. ministère de la Défense pour la présence de militaires dans le bien, ministère des Mines pour l'attribution de concessions minières dans l'enceinte du parc etc.) La multiplicité des interlocuteurs, qui bien souvent ignorent le statut de patrimoine mondial de ce bien comme des autres, et leur manque de concertation affaiblit l'action de l'ICCN. Par ailleurs, il est arrivé par le passé qu'un ministre de l'Environnement soit personnellement impliqué dans le trafic d'espèces protégées.

B.1.2. Réformer le système de gestion de l'ICCN

Afin de rendre efficace l'action proposée au point précédent, il est essentiel d'examiner les options concernant la future gestion de l'ICCN.

Une remise en ordre de la structure elle-même est obligatoire. L'appui d'un conseiller technique international est souhaitable pour aider la RDC à entreprendre cette importante réforme (des soutiens et une assistance technique internationale sont prévus dans la Revue institutionnelle ; à noter qu'il existe déjà un Conseiller

technique mise à disposition par la GTZ auprès de l'ICCN et du ministère de l'Environnement). Le lien entre la direction du PNVi (chef de station), la direction provinciale et la direction générale doit être renforcé avec une aide financière internationale. Cette aide est prévue avec notamment un budget de 4 millions d'euros de l'Union européenne.

Cette réforme de l'institution et du système de gestion nécessite de prendre en compte les points suivants:

- (a) Doter l'ICCN d'une réelle politique de gestion des ressources humaines. Le violent conflit opposant la direction provinciale de l'ICCN et le chef de station illustre parfaitement les insuffisances de l'ICCN en matière de gestion des ressources humaines. Ce n'est que très tardivement que la direction générale s'est saisie du problème et a décidé de muter les deux hommes sans avoir au préalable préparé leur affectation à leurs nouveaux postes. Un autre problème important devant être rapidement traité est celui du recrutement et de la mobilité des gardes et personnels d'encadrement. Au PNVi, les gardes appartiennent à plus de 90% à la même tribu et ne se voient mutés dans une autre aire protégée qu'en cas de sanction. La direction provinciale est également composée de personnes avec un fort ancrage dans la région et bénéficiant d'importants appuis politiques et administratifs.

A noter qu'une Revue Institutionnelle a été engagée par les bailleurs principaux de l'ICCN (Union Européenne notamment) en 2006-2007. Cette Revue a permis une analyse approfondie par tous les partenaires des faiblesses de l'ICCN, et la définition du programme prioritaire de réformes à engager d'urgence. Les budgets nécessaires ont été établis, et sont potentiellement disponibles grâce une ligne budgétaire dégagée par l'Union européenne. Il convient par conséquent de mettre en œuvre d'urgence cette Revue intentionnelle au niveau du Gouvernement. L'ensemble des sujets abordés ci après dans ce rapport de mission y sont traités.

(b) Doter l'ICCN d'un cadre de collaboration avec les ONG de conservation qui interviennent au PNVi. La mission a constaté une certaine primauté des priorités des ONG partenaires sur celles de l'ICCN. La concurrence des ONG tend à favoriser le manque de transparence et de rigueur dans la gestion des fonds affectés aux activités de conservation. Un mécanisme plus efficace de coordination entre les ONG et l'ICCN accompagné d'un plan de gestion même succinct doit impérativement être élaboré pour aider l'ICCN et ses partenaires à appréhender efficacement les nombreux défis qui se posent au PNVi. Il devra en particulier aborder les moyens pour arrêter et empêcher les activités illégales tout en améliorant une transparence nécessaire à la prévention de la corruption.

B.2. Améliorer la gestion du bien

La définition d'une zone tampon définie comme un territoire d'action du parc en matière de conservation et de développement durable, au bénéfice des populations riveraines et du territoire de l'aire protégée doit impérativement être mise en œuvre. Un plan de gestion de l'ensemble du parc doit être finalisé, validé par le Comité du patrimoine mondial et mis en œuvre avec l'aide internationale.

B.3. Relancer et appuyer le CONCD (Convergence pour la conservation et le développement) pour en faire un véritable outil de concertation et de redistribution équitable des bénéfices du tourisme de vision.

Cette structure au sein de laquelle se retrouvent des représentants des communautés locales, des ONG, des églises, des écoles, des institutions, des autorités politico-administratives et de l'ICCN/PNVi a été mise en place par l'ICCN pour offrir un cadre de concertation entre les différentes parties prenantes. Elle se réunit sur une base semestrielle et définit les actions prioritaires à mettre en œuvre par son organe technique, le COLOC. D'après les termes de références consultés par la mission le COLOC doit assurer « le rôle d'incitateur de conservation et du développement durable ». La CONCD devait également fixer les modalités de gestion des recettes du tourisme de vision rétrocédées à la population. Selon les témoignages recueillis, la part des recettes destinées aux populations était détournée par quelques individus.

B.4. Instaurer un système d'appel d'offres pour l'attribution du marché du tourisme de vision et confier la délivrance de permis à l'ICCN.

Alors que ces questions sont gérées par des organismes publics dans les deux pays voisins (en Ouganda

par l'Uganda Wildlife Authority (UWA) et au Rwanda par l'Office National Rwandais du Tourisme (ORNT), c'est un opérateur privé, la société Jambo Safari, qui délivrait les permis de visite aux gorilles pour la RDC. Bien que récoltant 15% des bénéfices du tourisme de vision, elle n'a fait aucun investissement pour améliorer les infrastructures. La mission n'est pas parvenue à obtenir des informations sur le taux de fréquentation touristique du PNVi. Une politique d'écotourisme doit être prévue à l'échelle du massif des Grands Virunga et des aires protégées concernées.

B.5. Poursuivre et renforcer la sensibilisation des populations locales.

Il est impératif de collaborer avec les populations locales pour s'assurer qu'elles bénéficient réellement des retombées de l'écotourisme et pour renforcer leurs relations avec le PNVi. Ceci devrait contribuer d'une manière tangible à assurer que les populations locales ne se sentent pas exclues de la politique de conservation du parc et qu'elles prennent conscience de tout l'intérêt économique qu'elles pourraient tirer de l'exploitation touristique durable de la valeur universelle exceptionnelle que leur offre ce bien du patrimoine mondial. Ce sont les populations locales qui pourront par la suite influencer les autorités politiques et administratives pour qu'elles appuient les initiatives en faveur de la conservation.

C. À moyen et long terme (3 à 5 ans)

C.1. Mettre en œuvre le plan de gestion

(priorité au secteur sud puis extension aux autres secteurs)

C.2. Développer des actions riveraines

(éducation environnementale, amélioration de la production agricole, amélioration des conditions sanitaires, amélioration des voies de communication...)

C.3. Initier des actions agro-forestières

(en réponse aux besoins en énergie)

C.4. Renforcer les actions transfrontalières

(projet d'extension du Site du Patrimoine mondial, définition d'une politique de conservation et d'écotourisme)

9. Conclusions générales

L'abattage des gorilles est un événement grave qui recouvre en fait une situation qui touche gravement les valeurs naturelles du PNVi.

Ce massacre est en fait indissociable des grandes difficultés qui touchent en profondeur le parc :

- l'insécurité au quotidien qui affecte tant les populations riveraines que les ressources naturelles
- la pauvreté qui pousse à l'envahissement des terres du parc, à la carbonisation et à la pêche illégale
- la cupidité des responsables politiques et administratifs qui détournent les moyens réglementaires et financiers à leur profit
- les difficultés de gestion interne de l'ICCN, incapable de réagir clairement à des tensions au sein de son équipe
- la passivité de la justice pour punir rapidement les coupables
- l'absence d'un plan de gestion permettant d'organiser efficacement les moyens de la coopération internationale
- l'absence de définition d'une zone de coopération et d'action en périphérie du parc permettant d'associer les populations riveraines au PNVi

Le travail des prochains mois et qui devra se poursuivre sur plusieurs années doit apporter des réponses à ces questions avant toutes choses. Les programmes à développer en priorité ne sont pas scientifiques, ils sont socio-économiques. Les efforts de la RDC et de la communauté internationale doivent se concentrer sur les moyens qui répondront au mieux aux questions qui pèsent de façon dramatique sur l'ensemble des valeurs patrimoniales du bien. La réponse est urgente en liaison avec la vitesse de dégradation à la fois des mentalités et des valeurs naturelles du parc.

En conclusion, la mission estime que les valeurs universelles exceptionnelles pour lesquelles le PNVi a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sont toujours présentes pour le moment mais que l'insécurité généralisée, le manque de gouvernance concernant la conservation et la gestion des ressources naturelles et les menaces croissantes pesant sur le bien et son intégrité se font de plus en plus sentir. Ceci pourrait conduire à des impacts irréversibles sur le site poussant à un retrait du bien de la liste du Patrimoine mondial: seules des mesures rapides et efficaces peuvent éviter cette grave situation.

10. Annexes

10.1. Décisions de la 31^è session du Comité du Patrimoine mondial

10.2. Termes de références de la mission

10.3. Programme de la mission

10.4. Liste des personnes rencontrées

10.5. Documents d'enquête (disponibles sur demande)

10.6. Cartes

1 – Les menaces au PN Vi en 2006

2. – L'envahissement au PN Vi (2000-2006)

3. – Distribution des groupes de gorilles, activités illégales et patrouilles

4. – Pressions sur les limites du Parc national des Virunga

10.7. Schémas d'analyses systémiques

1. – Déforestation et envahissement (1)

2. – Déforestation et envahissement (2)

3. – Implication des militaires/activités illégales (1)

4. – Implication des militaires/activités illégales (2)

5. – Partage des revenus ICCN/communautés locales (1)

6. – Partage des revenus ICCN/communautés locales (2)

10.8. Plan d'urgence élaboré par la mission de suivi réactif de 2006

**10.1. Décisions de la 31^e session du Comité du Patrimoine mondial
Virunga (République démocratique du Congo) (N 63)**

Décision : 31 COM 7A.4

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-07/31.COM/7A,
2. Rappelant la décision **30 COM 7A.7**, adoptée à sa 30^e session (Vilnius, 2006),
3. Exprime ses sincères condoléances aux familles des gardes qui ont été tués au cours d'opérations liées à la protection du bien ;
4. Regrette que l'insécurité permanente à l'intérieur et autour du bien continue d'entraver les activités de conservation, ce qui aboutit à des progrès limités dans la mise en œuvre des mesures correctives établies par le Comité à sa 30^e session (Vilnius, 2006) ;
5. Prie instamment l'État partie, en coopération avec la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), étant donné les conséquences extrêmement négatives de la présence de groupes armés dans le parc et aux alentours, de prendre des mesures pour désarmer et d'évacuer les groupes armés, et pour réduire de façon significative le nombre de positions militaires à l'intérieur du bien ;
6. Prie aussi instamment l'État partie et l'ICCN, organe de gestion des aires protégées, de mettre en œuvre dès que possible les mesures correctives établies par le Comité à sa 30^e session (Vilnius, 2006) ;
7. Regrette vivement qu'en dépit des promesses du Ministre de la Défense, le camp d'entraînement et de réunification de l'armée de Nyaleke à l'intérieur du bien n'ait pas été fermé et réitère sa demande de fermeture et de déplacement immédiates de ce camp du bien ;
8. Se déclare préoccupé de la carte produite par le ministère des Mines, qui montre que des concessions de prospection minière ont été octroyées à l'intérieur du bien, demande aux titulaires de toute concession de respecter les normes internationales concernant l'exploitation minière à l'intérieur des biens du patrimoine mondial, comme le souligne l'Exposé de la position du Conseil international des mines et métaux sur l'industrie minière et les aires protégées (2003), et prie en outre instamment l'État partie de retirer immédiatement toutes les concessions qui auraient été accordées, sachant que l'exploitation minière est incompatible avec le statut de patrimoine mondial du bien ;
9. Demande à l'État partie, en concertation avec le Centre du patrimoine mondial et l'UICN, d'établir un projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle du bien, mentionnant les conditions d'intégrité, pour examen par le Comité à sa 32^e session en 2008 ;

10. Demande en outre à l'État partie, en concertation avec le Centre du patrimoine mondial et l'UICN, d'établir un projet de déclaration sur l'état de conservation souhaité du bien, fondé sur sa valeur universelle exceptionnelle ;
 11. Demande également à l'État partie de présenter au Centre du patrimoine mondial un rapport actualisé avant le **1er février 2008** sur l'état de conservation du bien et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives établies par le Comité à sa 30e session (Vilnius, 2006) pour examen par le Comité à sa 32e session, en 2008 ;
 12. **Décide de maintenir le Parc national des Virunga (République démocratique du Congo) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.**
-

Décision relative à l'état de conservation des biens du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo

Décision : 31 COM 7A.32

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant évalué les rapports sur l'état de conservation des biens de la République démocratique du Congo (RDC) présentés dans les documents WHC-07/31.COM/7A et WHC-07/31.COM/7A.Add,
2. Demande au Directeur général de l'UNESCO et au Président du Comité du patrimoine mondial d'organiser une réunion avec les autorités de la RDC, ainsi qu'avec des représentants de l'Union africaine, des organisations sous-régionales compétentes et le Président de l'UICN, pour discuter de l'avancement quant à la manière de traiter la détérioration de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial de la RDC avec l'assistance du Fonds du patrimoine mondial. Dans ce contexte, le futur rôle des Nations Unies pour la préservation des biens naturels et culturels du patrimoine mondial et des Réserves de biosphère de la RDC devra être révisé, y compris le futur rôle de l'UNESCO dans le cadre du programme « une ONU unique » en RDC ;
3. Demande que l'État partie adopte une approche globale pour l'ensemble des biens en péril de l'État partie par afin de prendre les mesures correctives qui s'imposent dans le cadre d'un programme échelonné, avec l'aide active du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN ;
4. Demande aussi à la communauté internationale à soutenir l'initiative susmentionnée ;
5. Décide de recommander l'application du mécanisme de suivi renforcé conformément aux procédures décrites dans le document WHC-07/31.COM/5.2 et dans la décision **31 COM 5.2** pour suivre l'état de conservation des cinq biens de RDC en vue d'aider l'État partie à atteindre ces objectifs.

10.2. Termes de référence

Termes de référence
Mission conjointe de suivi renforcé UNESCO - UICN au Parc national des
Virunga (République démocratique du Congo)
11 – 21 août 2007

Contexte

Le Parc national des Virunga (PNVi) a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979 pour sa valeur universelle exceptionnelle et notamment la présence « d'habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la Conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelles exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation »

En 1994, à la dix-huitième session du Comité du patrimoine mondial, le PNVi est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril à la suite de la guerre au Rwanda voisin et de l'afflux massif de réfugiés de ce pays qui a entraîné une déforestation et un braconnage considérables dans le site. Par ailleurs, l'installation et le développement de pêcheurs à l'intérieur même du parc a été un facteur supplémentaire d'augmentation de la pression exercée sur les ressources du parc et d'aggravation des atteintes sur l'intégrité du PNVi.

Du fait de la localisation de leur habitat en haute altitude, les populations de gorilles de montagne avaient pu, jusqu'à encore récemment, être préservées. Pour autant les capacités de l'ICCN à pourvoir gérer efficacement l'ensemble du PNVi se sont avérées insuffisantes malgré l'appui de ses partenaires de terrain. C'est cette situation qui a conduit, depuis 1998, le Comité du patrimoine mondial à porter une attention particulière à l'état de conservation du PNVi et des autres sites du patrimoine mondial de la RDC.

La stabilisation de la situation politique et la présence de l'armée congolaises et de la MONUC n'ont malheureusement pas eu l'effet attendu sur l'amélioration de la situation au PNVi. La situation s'est, au contraire, détériorée dans le site menaçant gravement le maintien de la Valeur Universelle Exceptionnelle du PNVi. C'est ce qui a conduit le Comité du patrimoine mondial à recommander, lors de sa 31e session (Christchurch, Nouvelle-Zélande, 23 juin – 2 juillet 2007), l'application du *mécanisme de suivi renforcé* pour suivre l'état de conservation des cinq biens de la République démocratique du Congo (RDC) en vue d'aider l'Etat partie (cf. Décision **31 COM 5.2**)

Le mécanisme de *suivi renforcé* dont l'application est préconisé par le Comité du patrimoine mondial a pour but de renforcer les modalités de suivi qui existent déjà dans le cadre d'application des décisions du Comité du patrimoine mondial. Il ne peut néanmoins être efficace que la où les rôles et les responsabilités de toutes les entités intervenant dans la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial sont clarifiés et ce, afin de mieux rendre compte de leur action et de leur efficacité dans la protection des biens du patrimoine mondial.

Le mécanisme de *suivi renforcé* est applicable à tous les biens du patrimoine mondial. Il peut être enclenché dès lors qu'on estime que, pour protéger l'intégrité ou l'authenticité d'un site, l'exécution de la décision qui s'y rapporte réclame un suivi

plus étroit et la présentation d'un rapport au-delà du rapport d'état de conservation habituel demandé par le Comité qui, en raison de son caractère annuel, risque d'être insuffisant pour suivre la mise en application des décisions. Cela est d'autant plus vrai quand la protection de l'intégrité et de l'authenticité d'un bien requièrent une attention particulière. Dans ces cas-là, un *suivi renforcé* exercé de façon plus fréquente, systématique et proactive, peut se révéler nécessaire pour porter toutes les informations pertinentes à l'attention des membres du Comité entre deux sessions.

La principale différence entre le « suivi réactif » et le « mécanisme de suivi renforcé » réside dans la fréquence des activités de collecte d'informations et dans le processus d'établissement de rapports. Le « suivi réactif » est défini de la manière suivante au paragraphe 169 des *Orientations* : « *Le suivi réactif est la soumission par le Secrétariat, d'autres secteurs de l'UNESCO et les Organisations consultatives au Comité, de rapports sur l'état de conservation de certains biens du patrimoine mondial qui sont menacés. À cet effet, les États parties doivent soumettre au Comité, au plus tard le 1er février, par l'intermédiaire du Secrétariat, des rapports spécifiques et des études d'impact chaque fois que des circonstances exceptionnelles se produisent ou que des travaux sont entrepris, qui pourraient avoir un effet sur l'état de conservation du bien* ». Dans cette définition, le « suivi réactif » est un processus coopératif entamé par l'État partie avec un rapport au Comité. Uniquement dans certaines circonstances, à la demande du Comité et à l'invitation des États parties, une mission ou une opération de collecte d'informations est-elle organisée par le Secrétariat et les Organisations consultatives. Le « suivi réactif » donne lieu à un rapport qui est présenté à la session ordinaire du Comité une fois par an.

Le *suivi renforcé* demeure un processus coopératif avec l'État partie, mais un processus plus souple et fondé sur des besoins, qui peut être enclenché soit par le Comité soit par le Directeur général à tout moment de l'année entre les sessions du Comité. Le *suivi renforcé*, qui repose sur les éléments d'information reçus de l'État partie, peut exiger une ou plusieurs missions techniques, ainsi que d'autres activités plus systématiques visant à obtenir des renseignements de sources diverses. L'équipe de la mission peut comprendre des membres du Secrétariat de l'UNESCO et des Organisations consultatives, mais aussi des experts d'autres institutions. Le processus de *suivi renforcé* peut donner lieu à la rédaction d'un rapport ou d'une série de rapports pouvant être transmis au/à la Président(e) et aux membres du Comité au cours de l'année d'intervalle entre deux sessions.

La présente mission s'inscrit dans la mise en œuvre de ce mécanisme de suivi renforcé. Elle est cependant directement liée à l'aggravation alarmante de la situation au PNVi illustrée par l'abattage, sans motif apparent, de quatre gorilles « habitués » du secteur sud du Parc national des Virunga. Cette attaque contre les populations de gorilles du PNVi porte à 7 le nombre de gorilles tués dans le secteur depuis janvier. De plus, elle permet à l'UNESCO de donner suite à l'appel à la conduite d'une enquête internationale indépendante lancée par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Objectif de la mission de suivi réactif d'urgence

L'objectif de la mission est de mener une enquête sur l'aggravation de la situation au PNVi et tenter de trouver les raisons de la prise pour cible des populations de gorilles de montagne du secteur sud du parc. Elle devra en outre évaluer l'impact de cette

situation sur la valeur universelle exceptionnelle du site (VUE) et développer des recommandations sur les mesures urgentes à prendre par l'Etat partie, avec l'appui de l'ensemble des partenaires de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et des acteurs régionaux concernés, pour la préserver et mettre fin aux attaques portées contre les groupes de gorilles de montagne du parc.

La mission devra s'attacher à :

- (i) Rencontrer à Kinshasa les représentants du gouvernement en charge, à un niveau ou à un autre, des questions de protection de l'Environnement (Ministre de l'Environnement, ministre du Portefeuille, ministre de la Défense, Président de la commission parlementaire pour l'environnement et les ressources naturelles, la direction générale de l'ICCN) ;
- (ii) Recueillir sur le terrain (à Goma, Bukavu et dans le secteur sud du PNVi) les témoignages des représentants de la direction provinciale de l'ICCN, des gardes, des partenaires de l'ICCN sur le terrain (principalement les membres du Comité de coordination des sites – CoCosi) ainsi que des deux conservateurs en chef des secteurs nord et sud sur les récents événements et leur possible origine ;
- (iii) Faire le point avec le contingent de la MONUC posté dans la région sur les conditions de sécurité dans le parc (présence de groupes armés, possible implication de ces groupes dans l'abattage de gorilles et autres activités illégales constatées dans le Parc, etc.) et sur les efforts déployés par l'armée congolaise et la MONUC pour régler ce problème ;
- (iv) Rencontrer les représentants des communautés locales et en particulier les membres du Comité pour la survie du Parc national des Virunga et recueillir leur sentiment sur la situation, ses possibles causes, leurs relations avec les équipes de l'ICCN, etc. ;
- (v) Rencontrer les autorités politiques, administratives et militaires provinciales (Gouverneur, Président de l'Assemblée provinciale et son bureau, Commandant des FARDC, etc.) ;
- (vi) Evaluer l'état de la valeur universelle pour laquelle le site a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, les menaces qui pèsent sur le site ainsi que le niveau de gestion actuel du site (niveau de financement, personnel disponible, capacité du personnel à contrer les menaces qui pèsent sur le site, etc.), et en particulier de la superficie du site réellement sous contrôle des responsables du parc en s'appuyant sur les conclusions rendues par la mission de suivi réactif de 2006 ;
- (vii) proposer des mesures urgentes à prendre pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du Parc national des Virunga et faire cesser les attaques meurtrières contre l'une de ses espèces emblématiques ;
- (viii) Organiser une réunion de restitution à Kinshasa pour présenter aux autorités gouvernementales compétentes et à la direction générale de l'ICCN les résultats de la mission sur terrain et ses recommandations.
- (ix) L'équipe de la mission préparera un rapport précis (10 à 15 pages maximum) sur les résultats des consultations menées sur le terrain et à Kinshasa et ses recommandations, pour transmission immédiate au président du Comité.

10.3. Programme de la mission

Sam. 11/08:	arrivée de la mission à Kinshasa
Dim. 12/08:	réunion de travail avec l'ICCN, consultation du rapport de l'ICCN sur l'abattage des 4 gorilles.
Lun. 13/08:	Visite de courtoisie au bureau de l'UNESCO Kinshasa Rencontre avec la MONUC – Kinshasa Audience auprès du ministre de l'Environnement, M. Didace Pembe.
Mar. 14/08:	départ de Kinshasa pour Goma Rencontre autorités politiques, administratives et militaires.
Mer.15 – dim.19/08:	Enquête terrain (Goma, Rumangabo, Bukima)
Lun. 20/08 :	Retour Kinshasa Débriefing avec M. William L. Swing et son équipe
Mar. 21/08	Réunion de restitution à l'ICCN Départ pour Paris

Initialement programmé pour le lundi 20 août, au matin, le retour de la mission à Kinshasa n'a pu se faire que le 20 août en début de soirée. La cause de contretemps : la suppression du vol de la MONUC prévu pour le lundi matin. La mission a finalement voyagé sur un vol commercial qui ne quittait Goma que l'après-midi. En raison de ce changement de programme, la mission n'a pas été en mesure d'organiser les réunions de restitutions initialement prévues au programme.

10.4. Liste des personnes rencontrées

ICCN

- M. Cosma Wilungula Balongelwa, Administrateur délégué de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)
- Dr Muamba Tshibusu, Directeur de la cellule de coopération internationale
- M. Benoît Kisuki Matete, Administrateur technique adjoint (ICCN)
- Norbert Mushenzi, Conservateur principal PNVi – sud
- M. Alexandre WathauT, Directeur provincial (ICCN – Goma)
- M. Honoré Mashagiro, Conservateur principal Parc national de Kahuzi-Biega (ex Directeur provincial de l'ICCN à Goma)
- Paulin Ngobobo, Conservateur principal PNV -nord (Ex conservateur principal PNVi – sud)

Autorités politiques, administratives et militaires

- M. Vital KAMERHE, Président Assemblée nationale RDC

- M. Didace PEMBE, ministre de l'Environnement
- M. Léon BARIYANGA RUTUYE, Président de l'Assemblée provinciale, Nord-Kivu

- Chef de groupement de Rugari, M. MASHAGIRO
- Chef de groupement de Kisigari, M. KOMAYOMBI
- Mwamin NDEZE

- Général MAYALA
- Col. BOKATO NALONGO, Auditeur supérieur
- Major Blaise BWAMULUNDA, auditeur de garnison

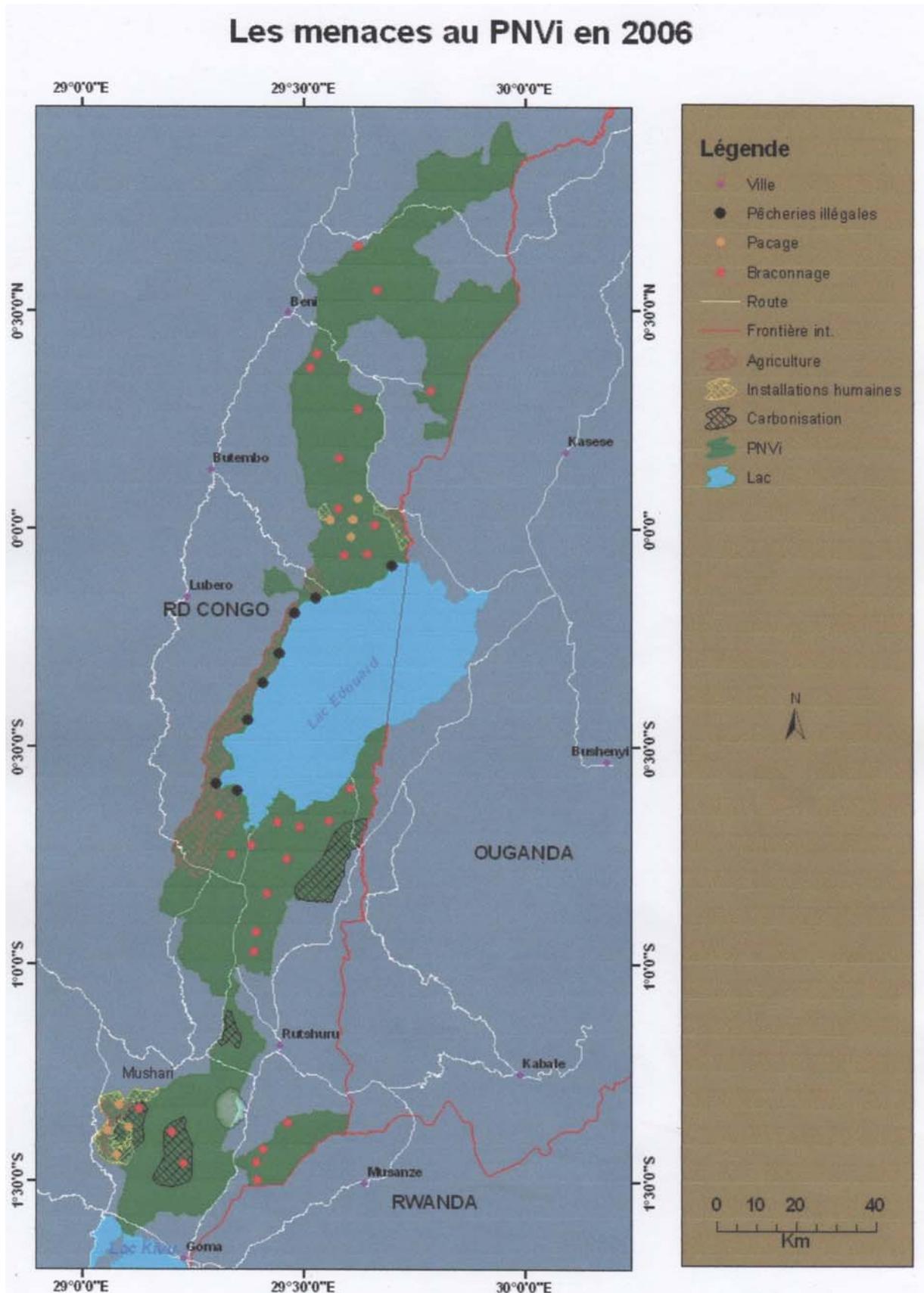
Organisations non-gouvernementales rencontrées à Goma

- Care International
- Diane Fossey Foundation
- Mountain Gorilla Veterinary Project
- Programme international pour la conservation des gorilles (PICG)
- Société Zoologique de Londres
- Société Zoologique de Francfort
- WWF

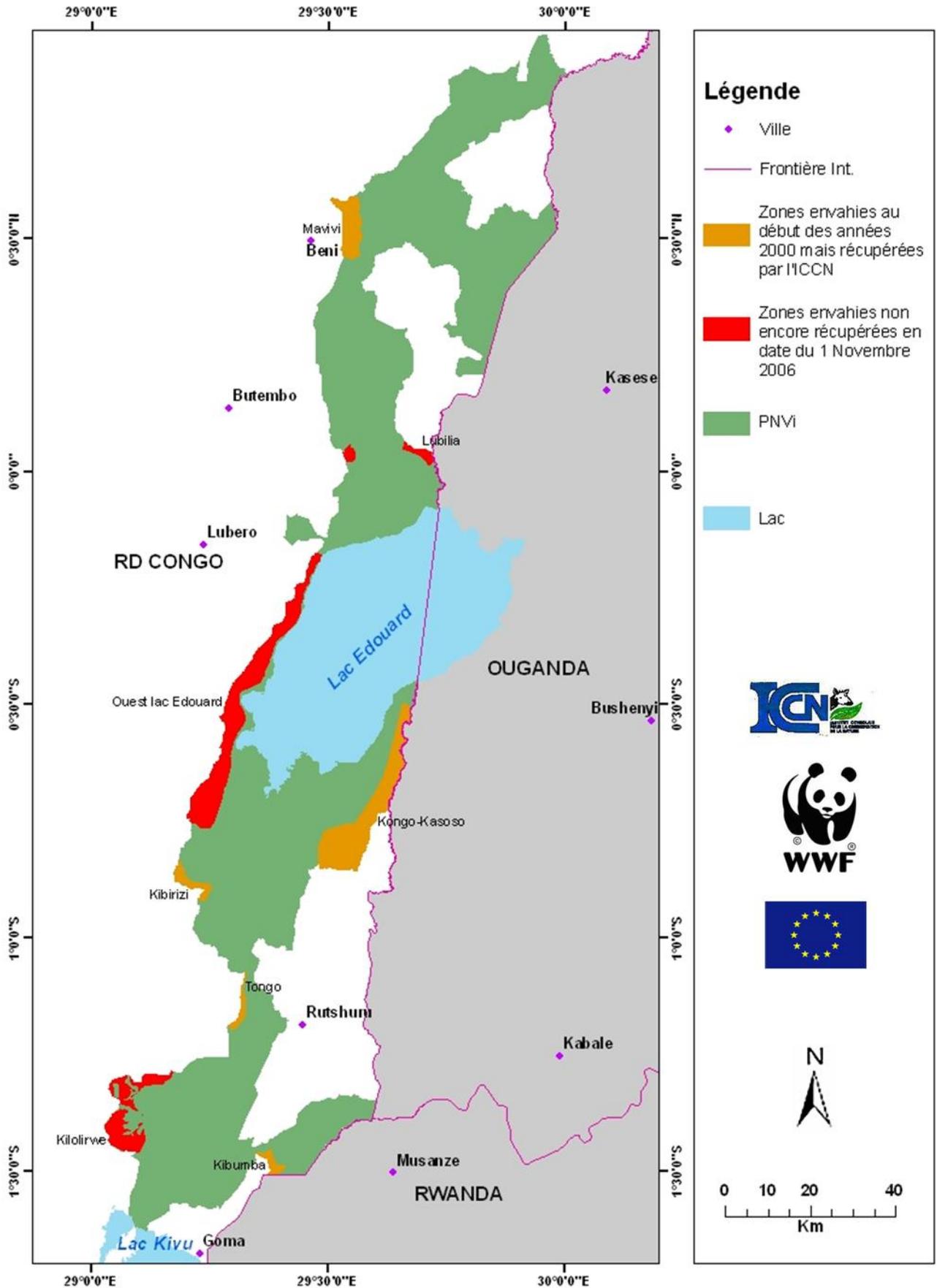
Autres

- M. Ulli Mwambulukutu Hoo, chef de Bureau, MONUC – Goma
- M. Gernot Sauer, Responsable des Affaires politiques, MONUC – Goma

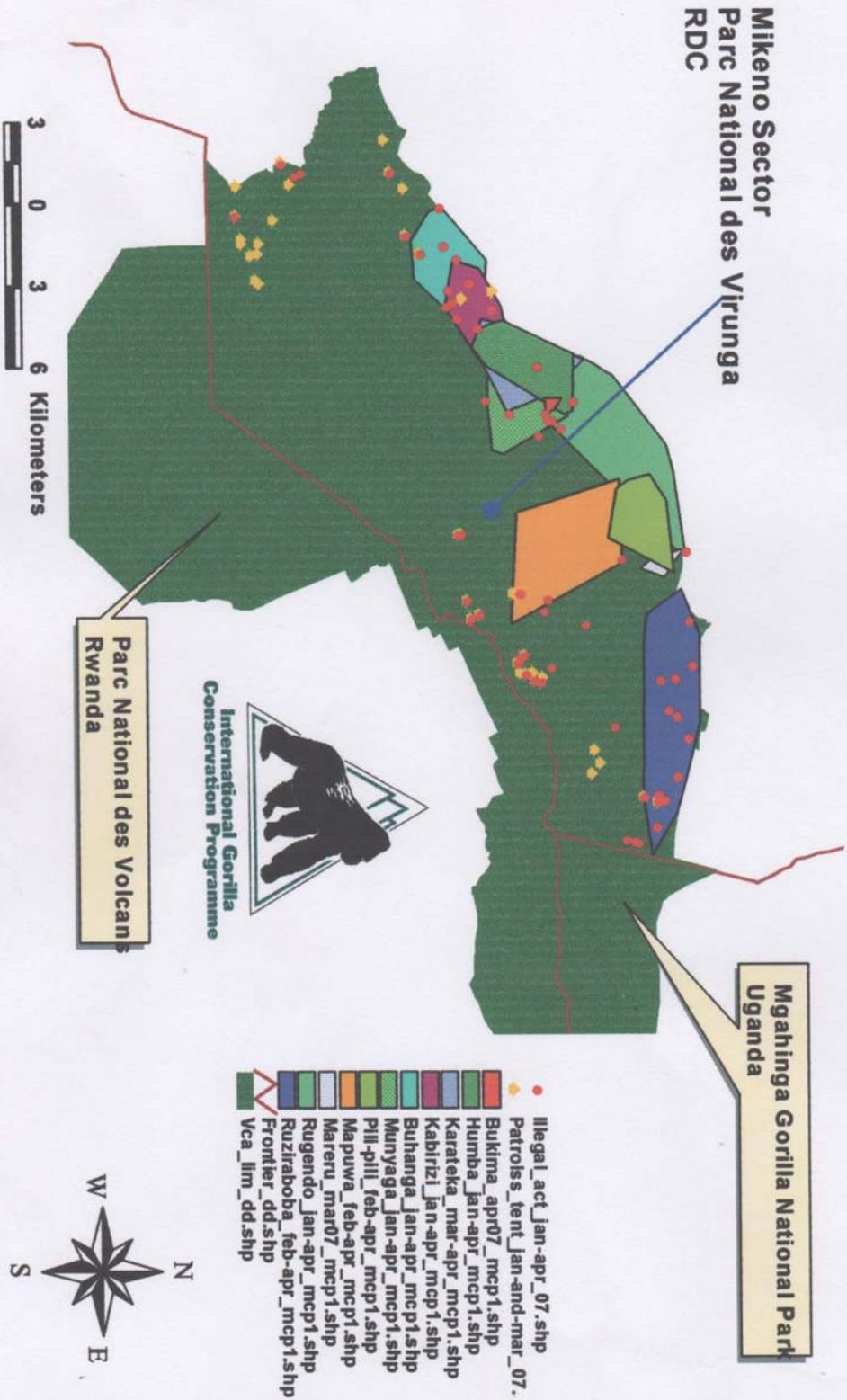
10.6. Cartes



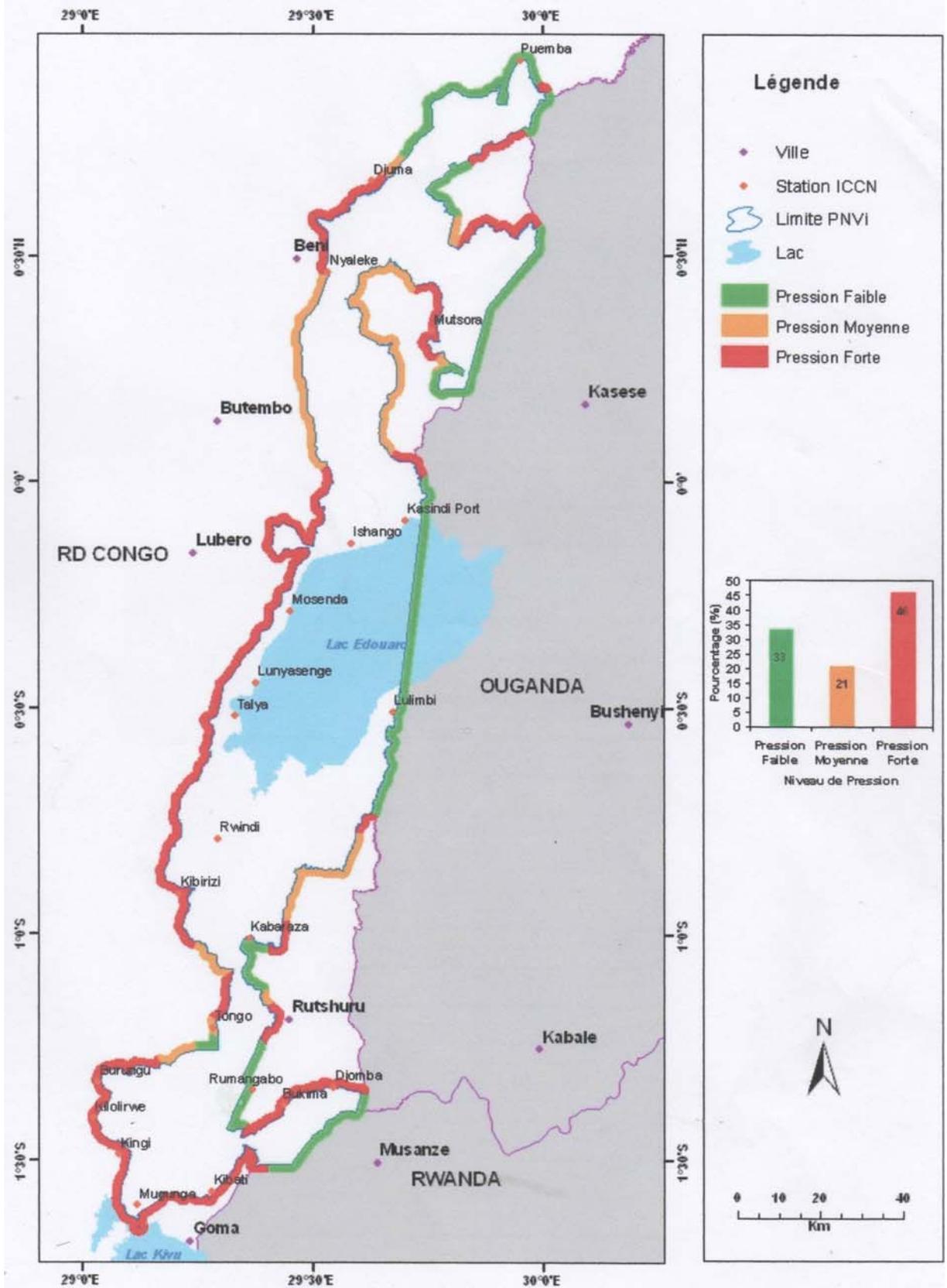
Envahissement au PNVi



Gorilla distribution, patrols and illegal activities in Mikeno sector: January - April 2007

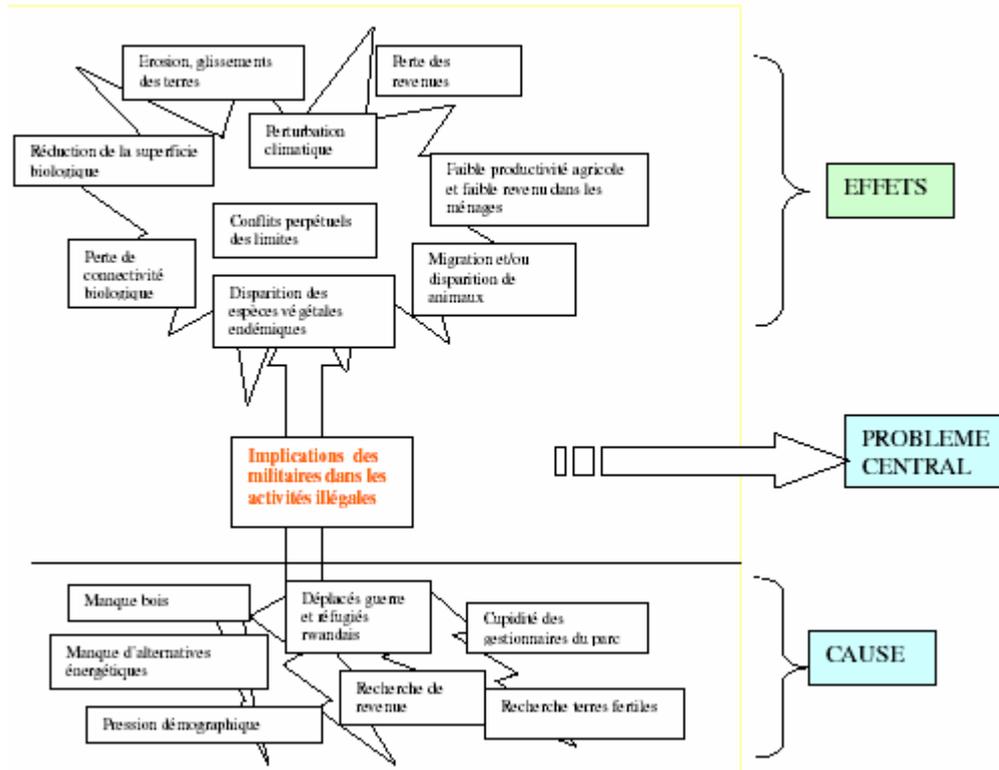


Pressions sur les limites du Parc National des Virunga

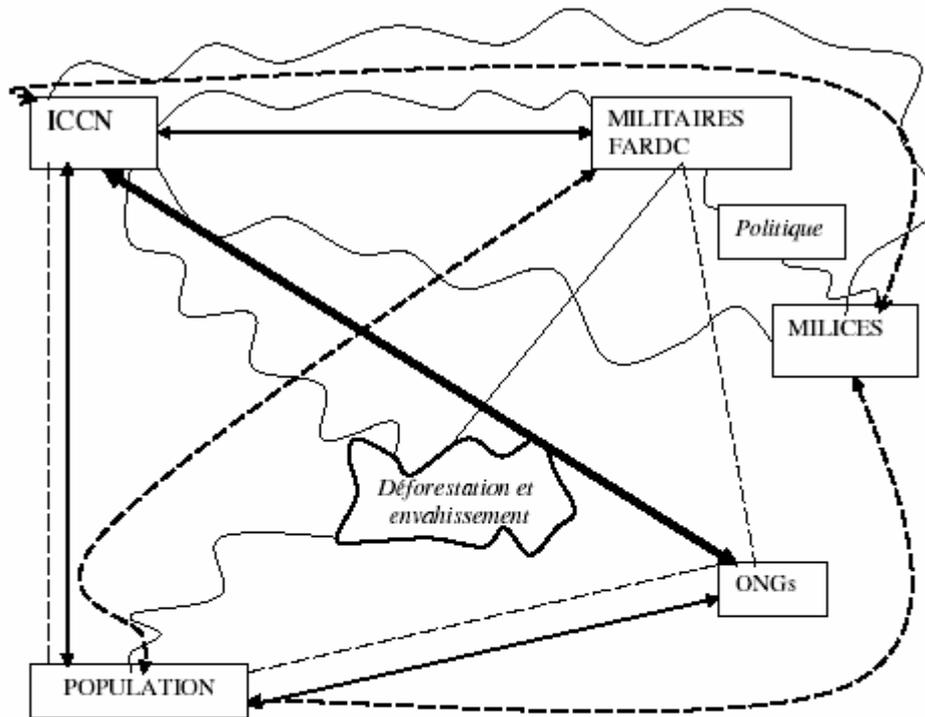


10.7. Schémas d'analyses systémiques

Déforestation et envahissement



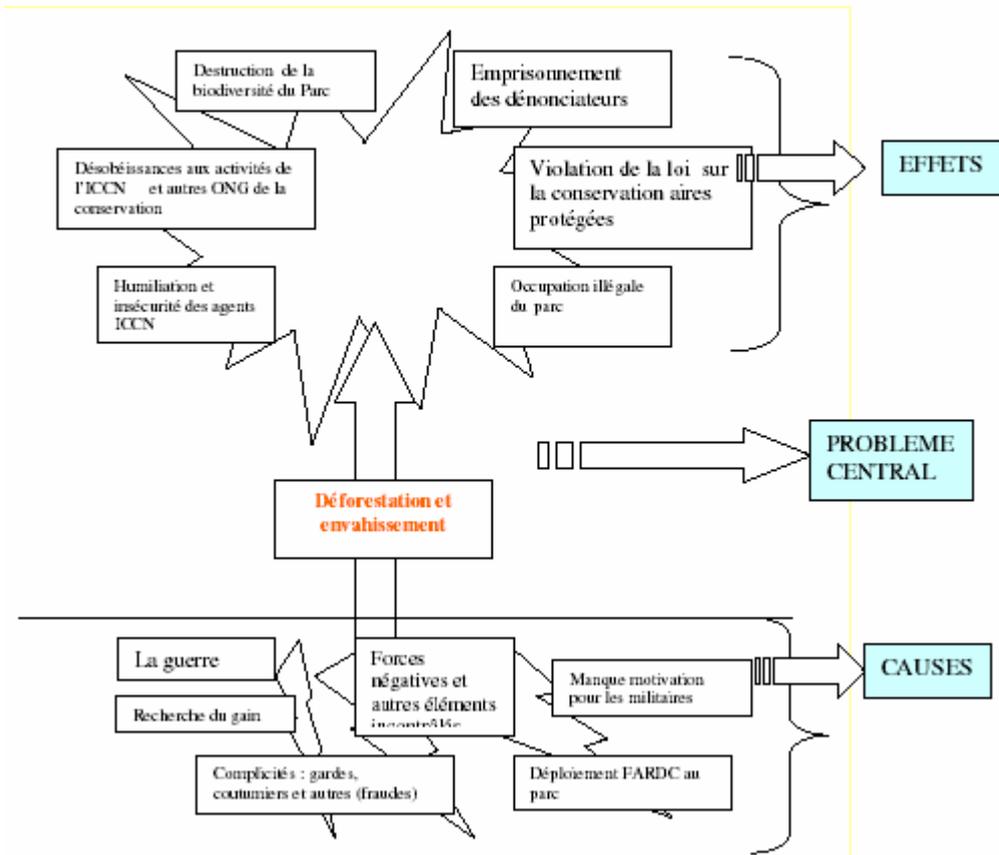
3.3.1. La déforestation et envahissement



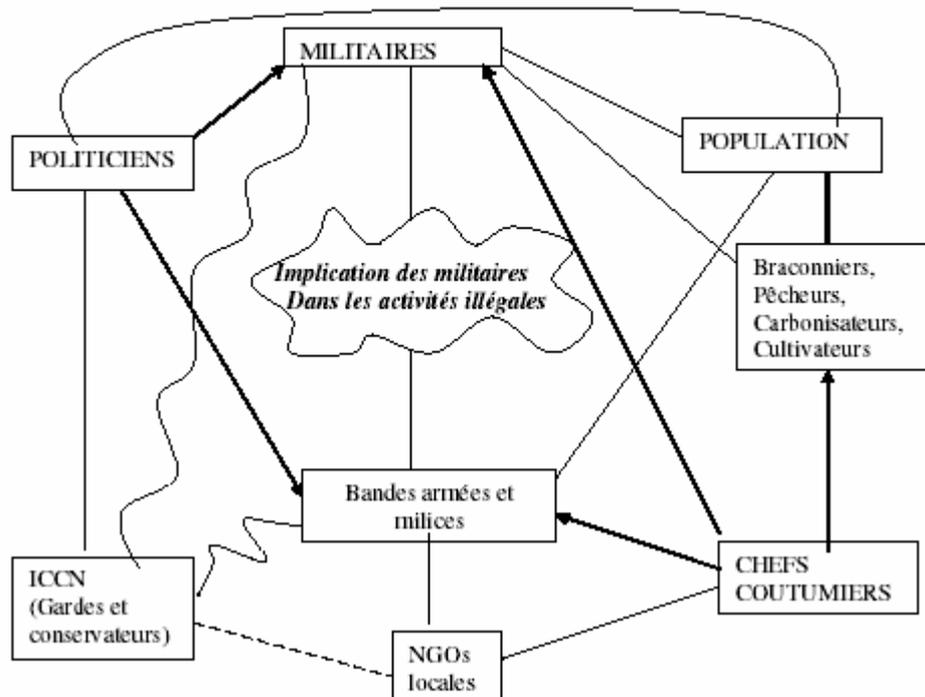
Cette carte montre que les acteurs impliqués dans le conflit sur la déforestation et l'envahissement sont :

- L'ICCN qui a le mandat public de protéger le Parc et entretient des relations avec tous les autres acteurs soit d'une manière permanente soit que ces relations sont perturbées par des interférences entre acteurs,
- Les militaires qui sont positionnés dans le Parc utilisent ce Parc comme source de revenus en facilitant ou alors en entreprenant des actions de déforestation à grande échelle pour des intérêts égoïstes couverts par une certaine autorité hiérarchique,
- La population qui collabore à certains égards avec tous les autres acteurs et qui est auteur de différentes actions de déforestations par incitation (stimulation) des militaires ou par sollicitation de celle-ci par les autres acteurs ou encore par sa propre initiative,
- Les ONGs : qui appuient l'ICCN et la population en négligeant de mettre en place des mécanismes
- Les milices.

Implication des militaires dans les activités illégales



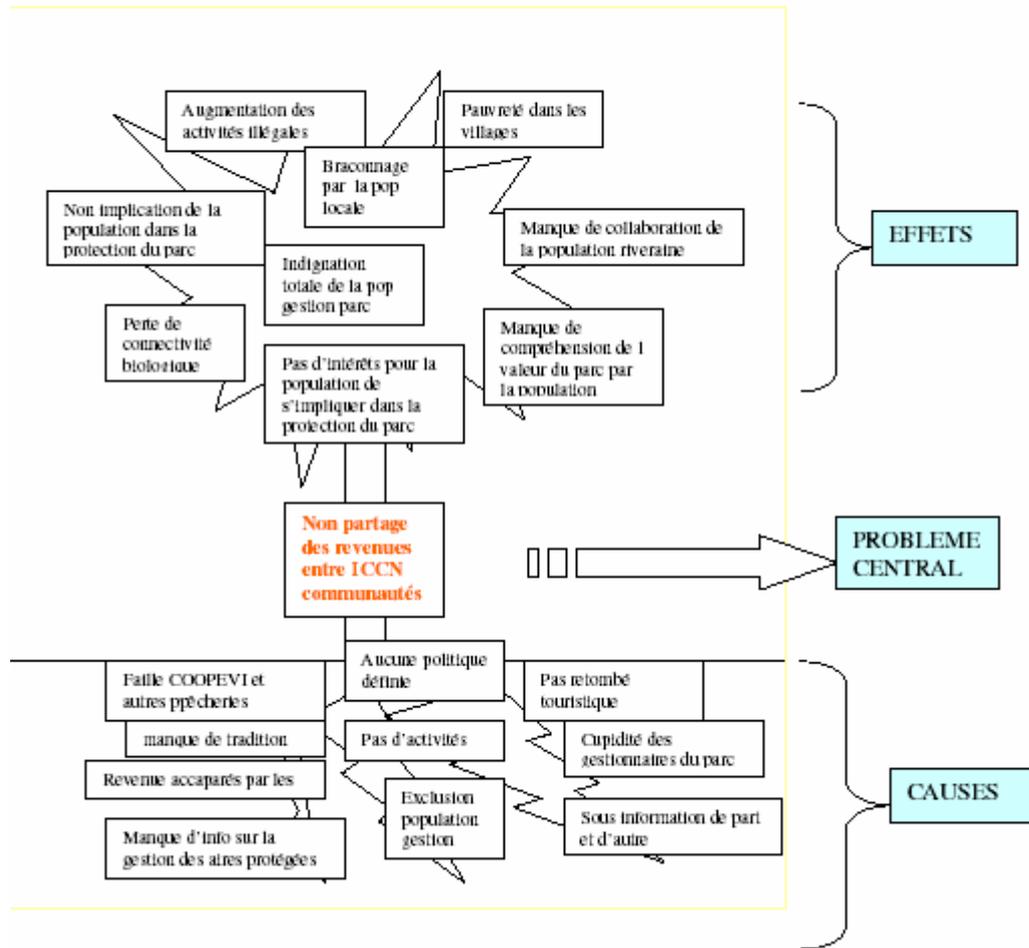
3.3.2. L'implication des militaires dans les activités illégales



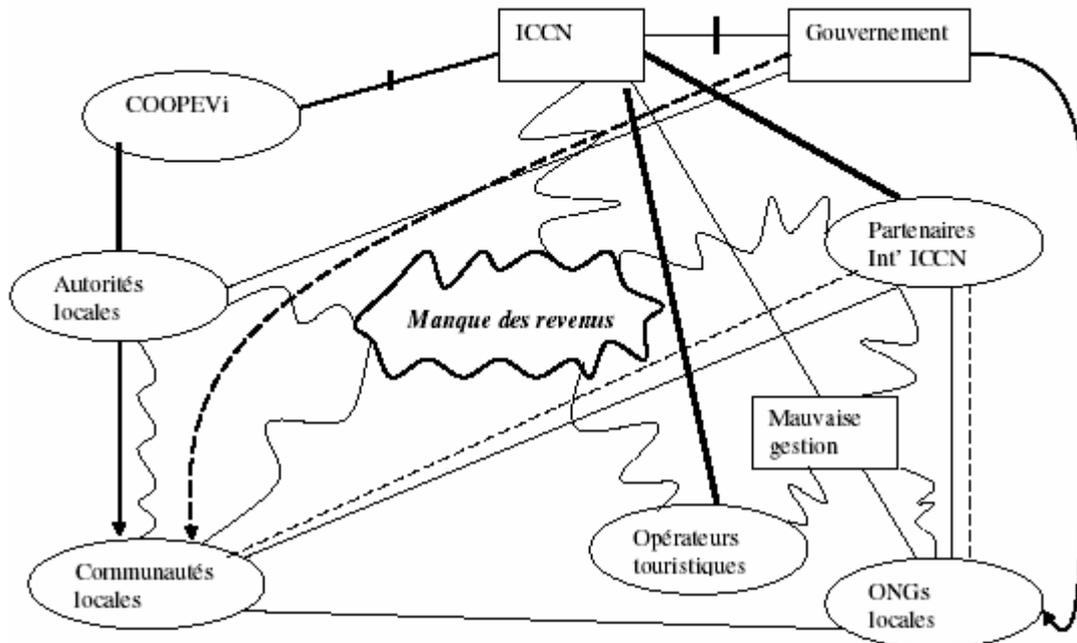
Le conflit sur l'implication des militaires dans les activités illégales compte des acteurs entre autres:

- Les militaires qui braconnent les espèces sauvages pour avoir de l'argent et subvenir à des besoins prestigieux en répondant aux incitations des politiciens et en impliquant les populations locales ;
- L'ICCN qui est une institution mandatée par l'Etat pour la protection des aires protégées est complice dans les actions de braconnage commis par les militaires par complicité ou par passivité d'intervenir ;
- Les politiciens : en tant que décideurs, ils ne prennent pas des mesures coercitives en l'endroit des militaires malfrats pour décourager la pratique, moins encore les questions politiques priment sur la conservation du Parc ;
- Les bandes armées sont impliquées dans les actions en connivence avec les militaires ou en marge avec les militaires ;
- Les chefs coutumiers incitent des fois les populations locales à collaborer avec les différentes forces pour accéder à la viande de brousse sans être dénoncées ;
- Les ONGs locales coopèrent informellement avec les bandes armées sans jouer le rôle sensibilisateur ;
- Les populations locales sont considérées comme facilitateurs de l'opération pour écoulement de la viande de brousse.

Manque de partage des revenus entre l'ICCN et les communautés locales



3.3.3. En rapport avec le manque de partage des revenus



La rupture de contact entre l'ICCN et la COOPEVi s'explique par le fait que le contrat qui unissait les deux structures est tombé caduque depuis plus de 25 ans.

3.4. Analyse des capacités et des intérêts des acteurs clés dans les conflits

L'analyse des capacités et des intérêts des acteurs est un outil qui, pour connaître les parties en conflit, aide à comprendre leurs intérêts et capacités en dehors du préjugé du public et identifier un terrain d'entente entre les parties. Les différents éléments d'analyse comprennent :

- Les acteurs (parties ou intervenants) : qui contribuent ou qui sont affectés par le conflit positivement ou négativement ?
- La position : qu'est-ce qu'ils veulent obtenir – quelle est la solution qu'ils proposent (publiquement) ?
- Intérêts : quels sont les craintes, les espoirs, les besoins ?
- Capacités : ressources, accès, réseau social, etc. qui peuvent affecter positivement ou négativement le conflit suivant les acteurs ?

10.8. Plan d'action d'urgence pour le PNVi élaboré suite à la mission de suivi réactif de 2006

Plan d'action d'urgence pour le Parc National des Virunga (PNVi)

1.1 Approche

L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'urgence sont partie intégrante des efforts de l'ICCN et de ses partenaires visant à restaurer l'intégrité du PNVi, notamment en renforçant le respect de son statut, en évacuant les occupants illégaux et en réduisant la présence militaire dans le parc. Le plan d'urgence répond aux menaces qui ont été décrites et analysées par l'ICCN et ses partenaires. Dans ce contexte, les actions entreprises se baseront sur les expériences de la première phase du projet et se concentreront sur le lobbying politique, la coopération avec les parties en présence, la communication environnementale, l'évacuation pacifique voire consensuelle et, enfin, la surveillance.

Le plan d'action globale sur trois ans et le plan d'opération pour la première année ont été élaborés avec le Comité de Coordination du Site (CoCoSi) PNVi et seront mis en œuvre par des ONG partenaires de l'ICCN. Le suivi de l'exécution incombe au CoCoSi qui devra également veiller à ce que les activités soient reprises dans les plans d'opération annuels pour l'ensemble du PNVi. Pour faciliter les procédures, il est recommandé de conclure des contrats annuels entre l'UNESCO et une seule ONG sur la base d'un plan d'opération annuel. La mise en œuvre du plan relève de la responsabilité de l'ONG contractante qui pourra conclure, si besoin est, des sous-contrats avec d'autres partenaires de l'ICCN pour l'exécution de tâches et d'activités spécifiques. L'ONG contractante sera également responsable du suivi des indicateurs d'exécution et d'impact. Pour la première année il est proposé de signer le contrat avec le projet WWF/PEVi. Les organisations "Société Zoologique de Londres", et le "Comité de Sauvetage PNVi" (Société Zoologique de Frankfurt) seront des sous-traitants.

1.2 Objectif du plan d'urgence

L'objectif du plan d'urgence est de contribuer à la restauration de l'intégrité du PNVi. Les indicateurs d'impacts montrent une diminution de la superficie occupée illégalement et une diminution des infractions.

1.3 Résultats et activités principales

Pour permettre de faire face aux menaces actuelles sur le PNVi, le projet permettra à l'ICCN d'intervenir à différents niveaux afin d'atteindre les résultats suivants :

Résultat 1 : La collaboration entre l'ICCN et ses partenaires d'un côté et les FARDC, la MONUC et le gouvernorat de la Province de l'autre, est renforcée

Pour atteindre ce résultat, le plan d'urgence s'appuie sur la mise en place du Comité de Sauvetage du PNVi avec comme membres : l'ICCN, les FARDC, la MONUC et le gouvernorat. L'objectif de ce comité est de formaliser la collaboration déjà existante. Ceci permettra de répondre avec souplesse et rapidité aux problèmes particuliers et urgents concernant la protection du bien du Patrimoine mondial. Le Comité va élaborer, mettre en œuvre et suivre d'une manière concertée et systématique des plans d'actions. Des réunions mensuelles sont envisagées afin de suivre

périodiquement la mise en œuvre du plan, des moyens de transport sont également prévus pour se rendre sur le terrain afin de suivre de près l'évolution des différentes phases (menaces par des militaires, sensibilisation des autorités civiles,...). Les rapports du Comité seront systématiquement transmis aux autorités de Kinshasa et à l'UNESCO afin de s'assurer le soutien des autorités politiques.

Résultat 2 : Les initiatives d'évacuation pacifique et consensuelle sont menées

Dans le cadre de cette action, le plan d'urgence va contribuer à mettre en place les conditions permettant une évacuation pacifique et consensuelle des occupants du PNVi. Une telle approche nécessite des actions préparatoires de concertation avec les occupants mais aussi avec les représentants des sites d'accueil et des autorités administratives et traditionnelles. Pour permettre un déroulement optimal des déplacements de population, la coopération avec des organisations de développement et des organisations humanitaires est envisagée. Pour la première année le déplacement de la population de Kirolirwe est envisagé en coopération avec les autorités locales et les organisations humanitaires.

Résultat 3 : La surveillance est renforcée

L'expérience a montré que l'évacuation pacifique des occupants ne suffit pas pour assurer l'intégrité de ces zones. De plus, il est nécessaire de récupérer immédiatement les zones afin d'éviter des absences de pouvoir, qui faciliteraient l'occupation par d'autres parties en présence sur le terrain. Pour cela, il est indispensable que l'ICCN soit en mesure d'assurer l'application des mesures techniques telles qu'une matérialisation des limites, une surveillance efficace et un suivi sur le terrain par des gardes forestiers. Pour la première année, il est prévu d'accorder à la matérialisation des limites à Kirolirwe et aux actions de surveillance, menées conjointement avec les FARDC, l'usage d'un camion.

Résultat 4 : Le lobbying et la communication environnementale ciblée sont renforcés

La restauration de l'intégrité du PNVi dépend largement du soutien politique des diverses parties en présence. Les élections, et la décentralisation qui va en découler, rendent indispensable de ne pas seulement se voir accorder un soutien au niveau national, mais aussi d'empêcher les politiciens de baser leurs campagnes sur des promesses faites au détriment de l'intégrité du PNVi. Pour cela, des actions de communication visant différentes cibles sont prévues : tant au niveau national qu'international, vers les autorités militaires et administratives mais aussi vers le grand public. Cette communication a pour thème les textes légaux qui régissent le PNVi et son importance comme bien du Patrimoine mondial.